

Le Marché du Travail et les Politiques de l'Emploi

BILAN 2012

Guadeloupe et Îles du Nord





Evolution du contexte social, mutations économiques, crise financière... De nouveaux dispositifs de régulation et d'animation sont nécessaires pour favoriser le développement des entreprises et de l'emploi, améliorer la qualité du travail et des relations sociales, assurer la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs.

Tel est le sens de la création des Directions des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) ; elles s'inscrivent en outre dans le droit fil de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RÉATE), visant à mettre en place au niveau régional un nombre de Directions resserré pour piloter les différentes politiques publiques de l'Etat.

Créées par le décret n° 2010-1852 du 17 décembre 2010, les DIECCTE ont été mises en place depuis le 1er janvier 2011 dans les cinq départements d'Outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion. Elles sont l'équivalent pour les DOM des DIRECCTE en Métropole. Le décret leur confère à la fois les attributions des directions départementales et régionales.

Le décret du 17 décembre 2010 attribue aux DIECCTE des missions identiques à celles des DIRECCTE, dans les champs de :

- la politique du travail et des actions d'inspection de la législation du travail ;
- du développement des entreprises et de l'emploi, de l'innovation et de la compétitivité des entreprises, en France et à l'étranger, de la formation professionnelle, de l'industrie ;
- du contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises ainsi que de la mise en œuvre des politiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs et de la métrologie.

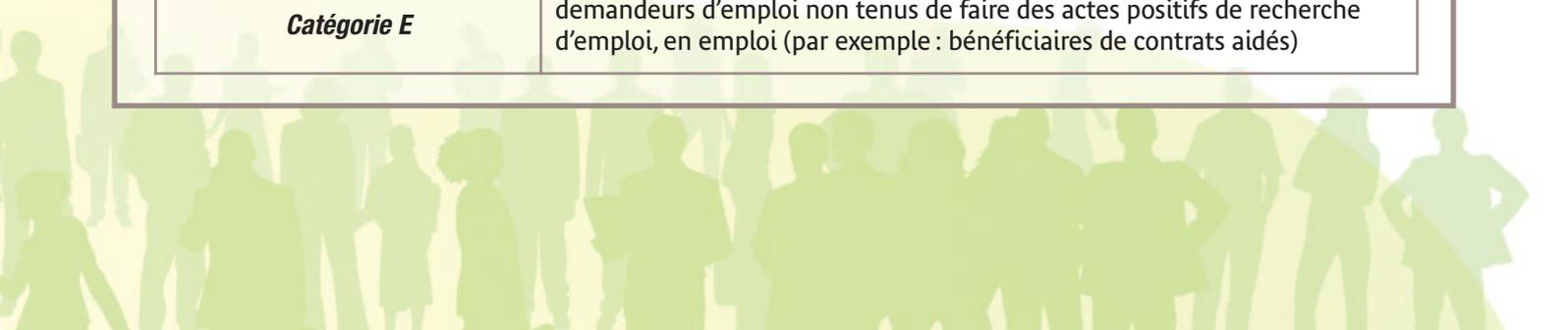
Au travers de ses missions, la DIECCTE de Guadeloupe participe à l'élaboration d'une stratégie régionale sur les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle assure la gestion des programmes du Fonds Social Européen et du Contrat de Plan Etat Région. Elle met aussi en œuvre la politique de contrôle de la formation professionnelle. Elle contribue à éclairer l'action des pouvoirs publics et le débat social par ses travaux statistiques et d'études. Elle est soumise à plusieurs obligations en matière d'évaluation, par exemple dans le cadre des contrats de plan Etat - Région ou des interventions des fonds structurels européens. Elle exerce une mission d'expertise vis-à-vis des partenaires économiques et sociaux et des instances locales de manière à baser leur stratégie sur des diagnostics consolidés et partagés par tous. Elle contribue aux prospectives régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle en s'appuyant sur l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF). Dans sa mission d'information, la DIECCTE diffuse et valorise ses travaux afin de rendre l'action des services plus efficace et le débat social plus transparent.

Ce bilan 2012 sur le marché du travail et les politiques de l'emploi s'inscrit dans ces missions. Il est réalisé par le service Etudes Statistique Evaluation (ESE) de la DIECCTE de Guadeloupe à l'aide de nombreuses statistiques fournies par nos partenaires.

CATÉGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories :

Catégorie A :	demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
Catégorie B :	demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
Catégorie C :	demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)
Catégorie D	demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi
Catégorie E	demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)



Sommaire

	Page
Sommaire	3
Synthèse	4
Le marché du travail en Guadeloupe et Îles du Nord en 2012	
I • Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	5
II • Les femmes à la recherche d'un emploi	6
III • Les jeunes demandeurs d'emploi	7
IV • Les seniors demandeurs d'emploi	8
V • Les demandeurs d'emploi de longue durée	9
VI • Les demandeurs d'emploi handicapés	10
VII • Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation	10
VIII • Les demandeurs d'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle	11
IX • Les demandeurs d'emploi par zone d'emploi et commune	12
X • Les demandeurs d'emploi dans les Iles-du-Nord	13
XI • Les catégories de demandeurs d'emploi (catégories A à E)	14
XII • Les flux d'entrée et de sortie des demandes d'emploi	14
XIII • L'indemnisation des demandeurs d'emploi	16
XIV • Les offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi	17
Les politiques de l'emploi en Guadeloupe et Îles du Nord en 2012	
I • Vue d'ensemble	19
A - Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion	19
B - Les dispositifs mis en œuvre	
1 • L'insertion et la formation des jeunes	19
2 • La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux	20
3 • L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique	21
II • Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand	22
A - Les contrats en alternance	
1 • Le contrat d'apprentissage	22
2 • Le contrat de professionnalisation	25
B - Le Projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité)	28
C - Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création)	28
D - Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (Civis)	29
E - Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accès à l'Emploi (CUI-CAE Dom)	30
F - L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)	32
III • Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand	
Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)	33



Synthèse

En 2012, en Guadeloupe et dans les Îles du Nord, la situation sur le marché du travail continue à se détériorer dans la lignée de 2011. La demande d'emploi en fin de mois augmente de 5,3 % en catégories ABC contre +6,4 % un an plus tôt en données brutes. Toutes catégories confondues (ABCDE), 70 553 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi. Les seniors (50 ans et plus) sont encore particulièrement touchés. Leur nombre croît de 16,0 % en 2012 en catégories ABC (1 972 demandeurs supplémentaires) après +18,7 % en 2011. Chez les 50 ans et plus, la demande d'emploi est en hausse régulière depuis de nombreuses années et depuis 2008, il y a plus de seniors inscrits que de jeunes de moins de 25 ans. La fin des mesures d'âge, une conjoncture économique morose et le vieillissement de la population inscrite à Pôle emploi expliquent la flambée de la demande d'emploi senior. La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans augmente «dans la moyenne» en 2012 (+5,5 % de hausse en catégories ABC contre +7,1 % en 2011). Les actifs adultes (tranche d'âge des 25-49 ans) sont les moins touchés par la hausse de la demande d'emploi. Leur nombre ne croît «que» de 2,1 % (après +3,1 % en 2011). Les femmes, bien qu'aussi concernées par la hausse de la demande d'emploi voient leur situation se dégrader très légèrement moins que celle de leurs homologues masculins (+5,2 % contre +5,3 % en catégories ABC). La part des femmes est stable en 2012 mais ces dernières restent très largement surreprésentées à Pôle emploi (58,7 % des demandes).

La demande d'emploi de durée d'inscription supérieure ou égale à un an augmente de 5,8 %. Le nombre de demandeurs concernés passe à 36 022 en catégories ABC (+1 972).

Plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis au moins un an (54,0 %) contre près de quatre sur dix dans l'hexagone (39,2 %).

Par ailleurs, 14 971 demandeurs sont inscrits à Pôle emploi sans disconti-

nuité depuis trois ans ou plus.

En 2012, les flux d'entrée et de sortie de Pôle emploi augmentent. Le nombre des inscriptions à Pôle Emploi s'est élevé à 63 165, en hausse de 2,4 % sur un an. Le premier motif d'inscription déclarée à Pôle Emploi est la «fin de contrat ou de mission d'intérim». Il est en hausse sur un an (+2,9 %). Le second motif est la «1^{ère} entrée», en baisse de 3,0 %. Le troisième motif «reprise d'activité après interruption» augmente nettement (+9,8 %).

Les sorties de Pôle emploi sont en hausse de 3,5 % pour s'établir à 59 767, un niveau dans la continuité avec celui des années précédentes. 12 118 offres d'emploi ont été collectées par Pôle emploi, soit une baisse de 11,3 % après une diminution des offres en 2011 (-6,8 %). Les offres durables (6 mois et plus) ont sensiblement reculé (-42,0 %).

Parallèlement, 10 755 offres d'emploi ont été satisfaites au cours de l'année, soit 88,8 % des offres collectées.

En 2012, la situation du marché du travail ne s'est pas améliorée en raison d'une conjoncture économique toujours mal orientée. Face à la montée de la demande d'emploi, des dispositifs de la politique de l'emploi sont mis en œuvre plus particulièrement en faveur des publics les plus exposés et les plus vulnérables au chômage. Depuis 1994, les lois pour l'Outre-mer ont bâti un système de soutien de l'emploi dans les Dom afin de renforcer les leviers usuels de la politique de l'emploi. L'Etat s'est engagé à intervenir directement en faveur des publics les plus exposés face au chômage par une politique d'aide à l'emploi ciblé.

Pour les jeunes, premiers publics concernés par leur présence en proportion (six actifs sur dix), l'Etat se mobilise fortement pour augmenter leur employabilité avec des dispositifs tels que les contrats en alternance.

Grâce au contrat d'apprentissage, contrat de travail qui associe une formation qualifiante et «diplômante», 806 jeunes ont été apprentis en 2012 (soit +3,6 % sur an). Pour le contrat de professionnalisation, qui permet d'ac-

quérir une qualification professionnelle, le nombre de bénéficiaires s'est établi à 1 290 (+68% sur an).

D'autres mesures en faveur des jeunes sont mises en œuvre notamment le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), le PIJ (Projet Initiative Jeune) - Création d'Entreprises et l'Emploi d'Avenir (créé en fin d'année 2012).

Pour les populations les plus éloignées voire exclues du marché de l'emploi (femmes, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi non diplômé etc.) l'Etat met en œuvre le CUI-CAE Dom (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accès à l'Emploi), dispositif dans le secteur marchand dont le nombre de bénéficiaires a progressé de moitié par rapport à l'année 2011. Dans le secteur non marchand, un seul dispositif est en vigueur le CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'accompagnement vers l'Emploi) et fait figure de tremplin vers l'emploi durable.

Le nombre de contrats enregistrés a grimpé de 22,1 % et a atteint le chiffre de 4 908 contrats.

A côté des mesures d'aide à l'emploi et à l'insertion des publics les plus difficiles, l'Etat soutient l'emploi dans les entreprises de moins de 10 salariés soit environ 8 000 entreprises guadeloupéennes par des exonérations de charges patronales de sécurité sociale prévues par les lois pour l'Outre-mer dont la mise en œuvre date de 2001. Ces exonérations coûtent en moyenne plus de 300 millions d'euros par an à l'Etat.

Le marché du travail en Guadeloupe et Îles du Nord en 2012

I • Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

La demande d'emploi A et ABC en données CVS*

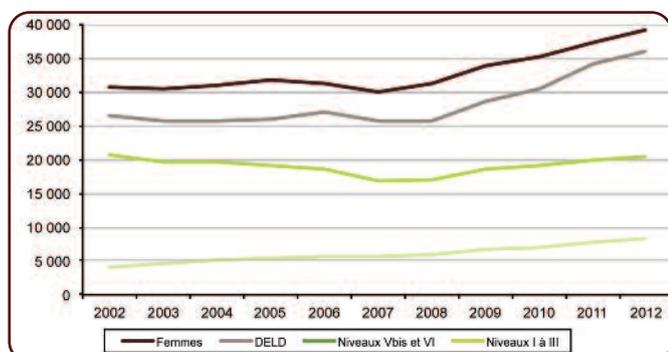


Source : Dares STMT, Pôle emploi

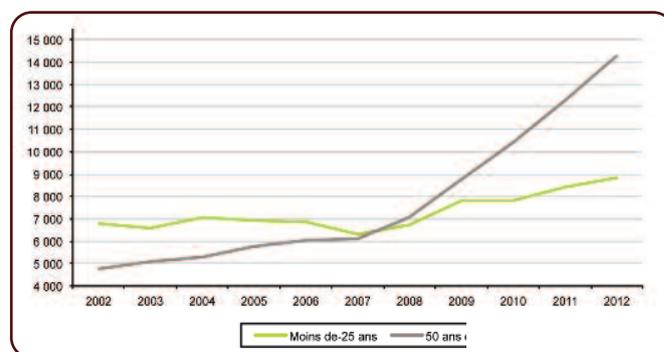
En 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A ou ABC inscrits à Pôle emploi continue d'augmenter à un rythme sensiblement similaire à celui observé en 2011. On compte ainsi 66 766 personnes inscrites dans les catégories ABC fin 2012, alors qu'elles atteignaient 63 421 fin 2011 (3 345 demandeurs inscrits supplémentaires en fin de mois en un an). Ainsi, le nombre de personnes sans emploi ou ayant exercé une activité réduite, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi est en hausse de 5,3 % sur un an. Un an plus tôt, la hausse s'établissait à 6,4 %.

* données CVS : données corrigées des variations saisonnières

Evolution des principales catégories de la DEFM ABC depuis 2002



Source : Dares STMT, Pôle emploi



Source : Dares STMT, Pôle emploi

La hausse sur un an du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A ou ABC observée en 2012 touche les deux sexes. Elle est à peine plus importante pour les hommes (+5,3 % en ABC) que pour les femmes (+5,2 %). Ce constat de dégradation plus forte pour les hommes, même s'il est très relatif, a déjà été observé depuis 2009 alors que ce n'était pas le cas avant. La proportion de femmes parmi les demandeurs inscrits à Pôle emploi est ainsi stable en 2012 à 58,7 % en catégories ABC. Cette part est aussi la plus faible observée depuis fin 2005 (58,9 % à l'époque). La situation des seniors est très préoccupante. Depuis 2001, leur nombre augmente sans discontinuité. Mais depuis 2008, ils sont aussi les seuls à connaître une croissance annuelle à deux chiffres de leurs effectifs à Pôle emploi. La dégradation conduit ainsi à élever

encore leur part dans la demande d'emploi. Ils sont désormais 21,4 % des demandeurs d'emploi de catégories ABC (19,4 % en 2011). La part des seniors atteint ainsi son niveau le plus élevé depuis l'année 2000. La fin des dispositifs de pré-retraite, la fin des dispenses de recherche d'emploi et le vieillissement de la population inscrite à Pôle emploi dans un contexte économique difficile pour l'emploi expliquent cette forte augmentation.

En revanche, les moins de 25 ans ont vu leur situation augmenter un peu plus que la moyenne (+5,5 %) en 2012 après avoir connu une augmentation un peu plus forte en 2011 (+7,1 % en catégories ABC). De ce fait, la proportion des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégories ABC augmente de 0,1 point à 13,3 % fin 2012.

Part des principales catégories de la demande d'emploi ABC depuis 2002

Au 31/12 Part des populations	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011 en pt
DEFM ABC	52 665	52 152	53 197	53 619	52 855	49 901	51 502	57 323	59 627	63 421	66 766	
Femmes	58,3%	58,3%	58,0%	58,9%	59,1%	60,0%	60,6%	59,2%	58,8%	58,7%	58,7%	0,0
Moins de 25 ans	12,9%	12,7%	13,2%	12,9%	13,0%	12,6%	13,1%	13,7%	13,2%	13,2%	13,3%	0,1
50 ans et plus	9,1%	9,8%	10,0%	10,7%	11,4%	12,2%	13,7%	15,3%	17,4%	19,4%	21,4%	2,0
DELD	50,2%	49,4%	48,1%	48,3%	50,8%	51,6%	50,1%	49,7%	50,8%	53,7%	54,0%	0,3
Niveaux Vbis et VI	39,1%	37,8%	36,7%	35,7%	35,1%	33,7%	32,8%	32,2%	32,1%	31,5%	30,7%	-0,8
Niveaux I à III	7,7%	9,0%	9,9%	10,2%	10,7%	11,1%	11,3%	11,5%	11,9%	12,2%	12,2%	0,0

Source : Dares STMT, Pôle emploi



Les demandes d'emploi de longue durée (DELD), c'est-à-dire celles d'un an ou plus enregistrées à Pôle emploi, ont progressé à un rythme légèrement plus élevé que la tendance générale (+5,8 %) mais à un rythme deux fois moins rapide qu'en 2011 (+12,4 %). Elles s'établissent à 36 022 en catégories ABC (+3 758).

Les demandes de très longue durée (2 ans et plus) augmentent à un rythme plus soutenu (+10,7 %). Plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis un an et plus (54,0 %, +0,3 points en un an). C'est le taux le plus élevé des régions françaises, y compris dans les Dom (hors Mayotte, où les données ne sont pas disponibles).

Le nombre de demandes de niveaux de formation I à III (Bac + 2 et plus) est en hausse moyenne (+5,8 %) pour s'établir à 8 171 (+448). Le nombre de demandes de niveaux Vbis à VI (sans diplôme) augmente plus faiblement de 2,6 % pour s'établir à 20 483 (+521).

Le niveau de formation des inscrits à Pôle emploi continue de progresser. En effet, la part des demandeurs les moins «qualifiés» continue de baisser pour s'établir à 30,7 % en 2012 et celle des niveaux au moins égal au baccalauréat s'accroît. 31,2 % des demandeurs ont en effet un niveau de formation au moins égal au baccalauréat. 12,2 % ont un niveau de formation plus élevé. Cela n'est que le reflet du niveau de formation qui progresse dans l'ensemble de la population.

Les demandeurs d'emploi ont pour une grande part un niveau de formation V correspondant aux CAP et BEP (37,8 %). Ils sont 18,9 % à avoir atteint le niveau Baccalauréat. Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger les demandeurs du chômage. Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 47,8 % des demandeurs de moins de 25 ans ont atteint au moins le niveau Bac. 39,6 % ont un niveau de formation CAP-BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes de Guadeloupe sont scolarisées plus longtemps que leurs aînés. Il est assez logique de retrouver un meilleur niveau de formation également parmi les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi.

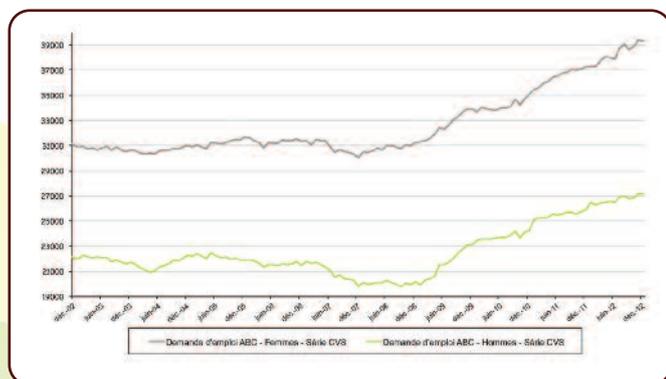
A l'inverse, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne sont que 13,2 % à avoir atteint au moins le niveau baccalauréat. Ils ont en grande partie atteint plutôt le niveau de formation CAP-BEP (30,9 %), mais la majorité d'entre eux (55,7 %) ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur (niveaux Vbis ou VI).

Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les plus jeunes. Ainsi, chez les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui représentent 13,3 % des demandeurs, ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la licence sont nettement surreprésentés (ils représentent 22,4 % de tous les demandeurs à ces niveaux de formation). Ceux de niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et ne représentent que 13,9 % des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau. Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio. Finalement, parmi les jeunes, les plus diplômés, de niveau 3^{ème} cycle ou diplôme d'ingénieur semblent être les plus protégés et sont les moins représentés à Pôle emploi, soit 8,1 % (la mobilité et la formation à l'extérieur peuvent aussi impacter le ratio). Pour les niveaux de formation les plus faibles (niveaux Vbis et VI), la poursuite des études et les dispositifs de soutien (politiques de l'emploi) peuvent aussi expliquer la très nette sous-représentation des plus jeunes. Les femmes et les plus jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors et les DELD sur les niveaux les plus faibles.

Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés s'établit à 1 670 en décembre 2012 et est en nette hausse depuis deux ans. Il valait 1 300 en catégories ABC en 2010 soit 28,5 % de hausse (la donnée 2011 étant non significative). L'augmentation des demandes d'emploi handicapées est régulière. Il est cependant difficile de dire si cette hausse résulte de l'aggravation du marché du travail pour ce public ou d'une modification des comportements d'activité (inscriptions plus systématiques à Pôle emploi par exemple).

II • Les femmes à la recherche d'un emploi

La demande d'emploi A et ABC en données CVS*



Source : Dares STMT, Pôle emploi

La situation des demandeurs d'emploi, quelque soit leur sexe, s'est détériorée en 2012, dans des proportions à peu près identiques. La hausse de la demande émanant des hommes est cependant légèrement supérieure à celle des femmes en 2012 comme depuis 2009. Une évolution plus favorable aux hommes avait par contre été constatée entre 2005 et 2008.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC par sexe

	2002	2012						
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2012/2011	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	22 229	27 603	+5,3%	15,1%	22,9%	52,4%	9,4%	32,9%
Femmes	30 436	39 163	+5,2%	12,0%	20,4%	55,1%	14,2%	29,1%
Ensemble	52 665	66 766	+5,3%	13,3%	21,4%	54,0%	12,2%	30,7%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi femmes est encore en augmentation en 2012 mais le rythme d'augmentation a ralenti (+5,2 % en 2012 après +6,2 % en 2011 à fin décembre). La progression est cependant très légèrement plus importante pour les hommes en 2012 comme en 2011 (+5,3 % après +6,6%). La détérioration de la situation économique avait en effet visiblement touché de façon non négligeable les secteurs d'activité les plus masculins dès 2009 et cette tendance a perduré jusqu'à aujourd'hui.

Quelque soit la tranche d'âge, le nombre de femmes inscrites à Pôle emploi est néanmoins toujours nettement supérieur à celui de leurs homologues masculins malgré la poussée de la demande d'emploi masculine depuis quatre ans. Un peu moins de six demandeurs d'emploi sur dix sont des femmes. La population féminine dans le fichier de Pôle emploi a un niveau de formation plus élevé que la population générale en demande d'emploi. En effet, elle se caractérise en proportion par moins de bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI), 29,1 % contre 32,9 % pour les hommes et davantage de représentantes au-delà du baccalauréat : 14,2 % contre 9,4 % pour les hommes (13,9 % et 9,8 % en 2011 respectivement).

Sur la dernière décennie, le niveau de formation des inscrites à Pôle emploi a fortement progressé.

Les plus bas niveaux de formation voient leur part se réduire, les niveaux supérieurs au baccalauréat voient au contraire leur part progresser. La formation progresse dans l'ensemble de la population mais les femmes sont plus lourdement touchées par le chômage malgré leur meilleur niveau de formation. Par ailleurs le rôle protecteur des diplômés vis-à-vis du chômage est indéniable mais il tend à s'amoinrir avec l'amélioration générale du niveau de formation initiale de la population : le

nombre de demandeurs d'emplois diplômés progresse aussi. Les femmes à la recherche d'un emploi sont moins présentes relativement avant 25 ans (poursuite des études, vie familiale...) et après 50 ans. Elles sont donc aussi moins surreprésentées à ces âges à Pôle emploi (53,1 % des moins de 25 ans, 55,8 % des 50 ans et plus). Cependant, en dépit de cette spécificité d'âge a priori plus favorable, les femmes subissent globalement plus le chômage et en particulier celui de longue durée. Leur forte concentration sur quelques grandes familles de métiers traditionnelles (commerce, services) est vraisemblablement pénalisante.

Elles sont à l'inverse très peu représentées dans l'agriculture, l'industrie et le BTP et ont de fait probablement moins d'opportunités. Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs de longue durée (59,9 % chez les inscrits de un an et plus) mais plus encore parmi les «très longue durée» (62,6 % chez les trois ans et plus).

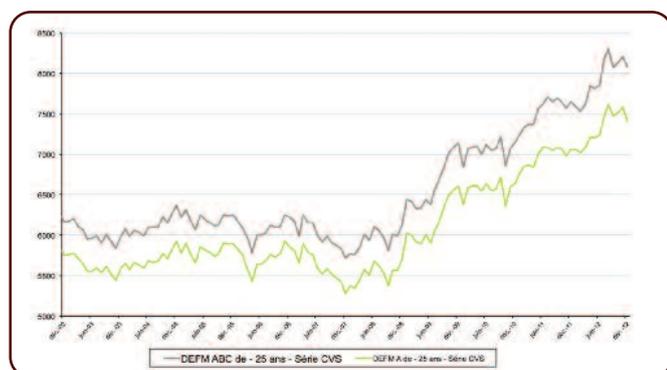
Au deuxième trimestre 2012, le taux de chômage en Guadeloupe s'élève à 22,9 %, au sens du Bureau International du Travail⁽¹⁾ (BIT), l'écart entre les sexes diminue entre 2011 et 2012. En 2012, le taux de chômage des femmes est de 25,0 % (alors qu'il tournait autour de 30,0 % au début des années 2000) et celui des hommes de 20,5 % (4,5 points d'écart).

En 2011, le taux des femmes était de 25,8 % et celui des hommes de 19,1 % (6,7 points d'écart). Signalons qu'en parallèle du concept de chômage BIT, il existe aussi le concept de «halo» (population inactive souhaitant travailler) et que des passages entre chômage BIT ou inactivité existent.

Dans la situation de sous-emploi que connaît la Guadeloupe, le seul examen du chômage est insuffisant pour décrire l'éventail des situations (chômage, sous-emploi, inactivité...).

III • Les jeunes demandeurs d'emploi

La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans en données CVS



Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans continue à augmenter en 2012 (+5,5%) même si c'est de façon plus modérée qu'en 2011 (+7,1 %). Fin 2012, 8 855 demandes de moins de 25 ans en catégories ABC (données brutes) sont comptabilisées dans le fichier de Pôle emploi soit 459 demandes supplémentaires en un an. La part des jeunes femmes a diminué légèrement, passant de 53,5 à 53,1%.

La part des jeunes en demande d'emploi de longue durée (un an ou plus) a crû pour atteindre 27,9 % (+0,5 point).

Depuis septembre 2008, la hausse de la demande d'emploi jeune a été conséquente. Sur la période 2003-2008 antérieure, la demande d'emploi des moins de 25 ans avait au contraire peu évolué et oscillait entre 5 700 et 6 400 demandes d'emploi (en catégories ABC CVS)

⁽¹⁾ Cette mesure du chômage est réalisée annuellement par l'Insee sur la base de l'enquête emploi. Selon le BIT, est chômeur toute personne qui n'a pas travaillé au cours d'une semaine de référence, qui est disponible dans les 15 jours pour occuper un emploi et qui en recherche un activement.

Caractéristiques des jeunes demandeurs d'emploi de catégories ABC

	2002	2012					
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2012/2011	Part des femmes	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Moins de 20 ans	1013	1464	+16,6%	44,9%	11,7%	0,8%	13,5%
20 à 24 ans	5782	7391	+3,5%	54,7%	31,1%	14,1%	10,2%
25 à 29 ans	8985	8220	+2,8%	57,5%	44,1%	22,6%	11,2%
Moins de 25 ans	6795	8855	+5,5%	53,1%	27,9%	11,9%	10,7%
Moins de 30 ans	15780	17075	+4,2%	55,2%	35,7%	17,1%	11,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi de moins de 20 ans augmente de 16,6 % après une baisse de 4,1% en 2011 (il représente 16,5 % des demandeurs de moins de 25 ans fin 2012). Les demandeurs d'emploi les plus jeunes sont plutôt des hommes, présentant un plus faible niveau de formation.

En effet, 13,5 % sont sans diplôme (niveaux Vbis et VI) et quelques uns seulement présentent un diplôme de niveau supérieur à la licence, en lien avec leur jeune âge. Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 20 à 24 ans augmente plus modérément (+3,5 %) après une hausse conséquente en 2011 (+9,3 %). Ce public, un peu plus âgé que le précédent, présente des caractéristiques relativement différentes.

En effet, ce sont majoritairement des femmes (54,7 %) avec un niveau de formation sensiblement supérieur. Seulement 10,2 % ont un niveau de formation faible (niveaux Vbis et VI). Plus d'un jeune sur deux (50,2 %) de 20 à 24 ans a un niveau

baccalauréat ou un niveau supérieur.

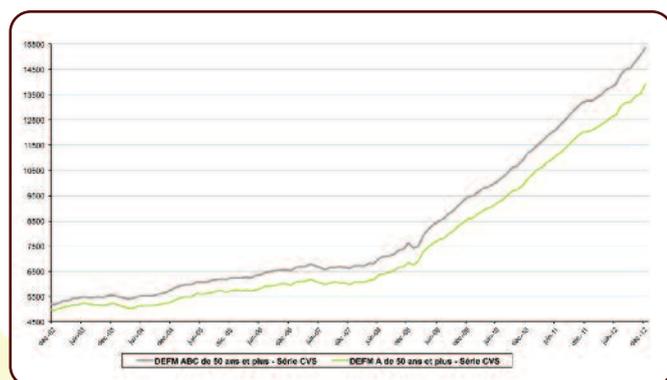
La hausse des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 29 ans reste relativement modérée parmi «le public jeune» en 2012 (+2,8 %). Cette population, majoritairement féminine et relativement bien formée (22,6 % a un niveau supérieur à celui du baccalauréat), se distingue des deux catégories de jeunes précédentes par une plus grande importance du nombre de demandeurs d'ancienneté au moins égale à un an.

En effet, fin 2012, 44,1 % des jeunes de 25 à 29 ans qui souhaitent occuper un emploi sont à sa recherche depuis au moins un an.

Pour les jeunes de moins de 25 ans, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) demeure très élevé et vaut deux fois et demie le taux global (57,6 % en juin 2012 contre 52,9 % en juin 2011).

IV • Les seniors demandeurs d'emploi

La demande d'emploi des 50 ans et plus inscrits à Pôle emploi (Données CVS)



Source : Dares STMT, Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (seniors) sont en nette augmentation en 2012 (+16,0 % en catégories ABC à fin décembre après +18,7 % en 2011).

Le marché du travail de ce public s'est constamment dégradé depuis 2001 et le nombre d'inscrits n'a pas cessé de croître à partir de cette date. Entre 2001 et 2007, la dégradation était restée «contenue». Mais depuis 2008, le nombre de seniors inscrits à Pôle emploi a beaucoup augmenté, à un rythme extrêmement rapide.

Les seniors sont la seule catégorie de demandeurs à connaître une croissance régulière à deux chiffres depuis 2008.

La fin des dispositifs de pré-retraite, la fin des dispenses de recherche d'emploi et le vieillissement de la population inscrite à Pôle emploi dans un contexte économique difficile pour l'emploi expliquent cette forte augmentation.

La hausse de la demande d'emploi senior est relativement forte pour les femmes comme pour les hommes en 2012 (femmes +16,6 %, hommes +15,3 %). Les seniors sont fortement concernés par des demandes de longue durée. Ainsi deux tiers des inscrits à Pôle emploi de 50 ans et plus le sont depuis un an ou plus. Les femmes seniors inscrites à Pôle emploi, plus nombreuses (55,8 % de la demande d'emploi senior), sont aussi plus souvent que les hommes inscrites en demande d'emploi de longue durée. Ainsi 69,9% des femmes de 50 ans ou plus sont inscrites depuis au moins un an à Pôle emploi. 66,0 % des hommes de 50 ans et plus sont dans ce cas.

Caractéristiques des demandeurs de 50 ans et plus à Pôle emploi (catégories ABC)

	2002	2012				
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2011/2010	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	2 234	6 318	+15,3%	66,0%	5,4%	57,0%
Femmes	2 536	7 974	+16,6%	69,9%	4,9%	54,7%
Ensemble	4 770	14 292	+16,0%	68,2%	5,1%	55,7%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Au deuxième trimestre 2012, le taux de chômage des seniors (50 ans et plus) au sens du BIT atteint 12,6 % et augmente sur un an (11,9 % en 2011). Signalons que certains «inactifs» non considérés comme chômeurs au sens du BIT souhaiteraient travailler mais sont soit découragés par la situation économique (et ne faisant pas de recherche), soit indisponibles pour d'autres raisons (familiales, santé).

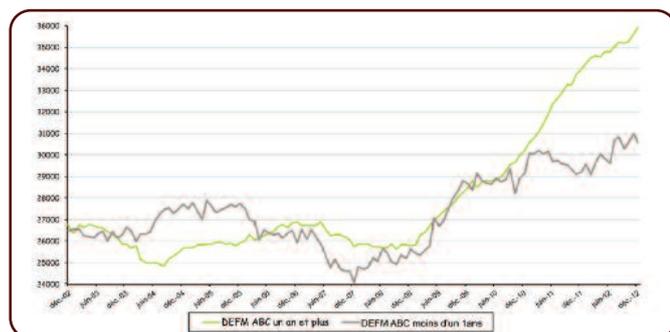
La difficulté des seniors ne réside pas tant dans un niveau de chômage excessif (en comparaison d'autres «catégories» de population, les jeunes, les femmes...) mais plutôt dans la difficulté à se maintenir sur le marché de l'emploi (avec l'âge) ou à retrouver un emploi après une perte d'emploi passé un certain âge.

V • Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)²

En 2012, plus de la moitié des inscrits (54,0 %) est demandeur d'emploi de longue durée contre 39,2 % dans l'hexagone. Hors Îles du Nord, ce taux atteint même 55,5 %. La hausse du taux d'inscrits en longue durée en 2012 (+0,3 points en catégories

ABC) s'accompagne d'une augmentation de la demande d'emploi de longue durée en niveau (+ 1 972). La demande d'emploi de longue durée (DELD) augmente ainsi de 5,8 % en 2012 (après +12,4 % en 2011), pour s'établir à 36 022 demandes.

La demande d'emploi de longue durée (données CVS)



Source : Dares STMT, Pôle emploi

En Guadeloupe, un taux important de demandes d'emploi de longue durée est régulièrement observé. Depuis le début des années 2000, le taux de DELD a ainsi oscillé autour de 50,0 %, descendant en dessous certaines années. En 2012, ce taux atteint néanmoins un niveau record.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC de longue durée

	2002	2012						
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2012/2011	Part des femmes	part des - 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
DELD 1 à 2 ans	12 168	13 266	-1,6%	57,4%	12,3%	20,5%	13,6%	27,7%
DELD 2 à 3 ans	5 767	7 785	+11,8%	59,0%	7,0%	23,5%	11,3%	31,1%
DELD 3 ans et +	8 521	14 971	+10,1%	62,6%	2,0%	34,7%	6,8%	40,1%
Ensemble des DELD	26 456	36 022	+5,8%	59,9%	6,9%	27,1%	10,3%	33,6%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

La progression de la demande d'emploi de longue durée s'observe selon la durée d'inscription avec quelques nuances. La hausse la plus forte concerne la catégorie de demandeurs d'emploi de longue durée de deux ans à moins de trois ans d'inscription (+11,8 %), tout comme en 2011 (+14,7 %). Dans le même ordre de grandeur, la catégorie de demandeurs de trois ans d'inscription et plus croît de 10,1 % (contre +11,9 % un an plus tôt). Seul le nombre de demandeurs d'emploi de un à deux ans d'inscription baisse de 1,6 %.

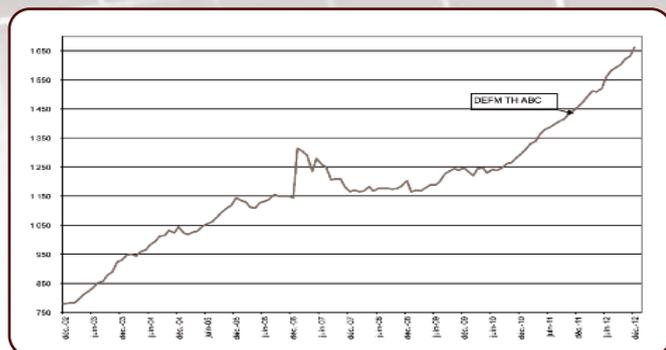
Cette «catégorie» avait vu ses effectifs en hausse de 11,8 % en 2011.

Les facteurs «aggravants» du chômage de longue durée sont le faible niveau de formation, le sexe et l'âge. En effet, les 50 ans et plus sont surreprésentés parmi les demandeur d'emploi de longue durée. Il en est de même pour les femmes et pour les demandeurs de niveaux de formation Vbis et VI (sans diplôme).

⁽²⁾ Il s'agit de personnes inscrites à pôle emploi pendant au moins 12 mois sans interruption

VI • Les demandeurs d'emploi «travailleurs handicapés»

La demande d'emploi TH (données CVS)



Source : Dares STMT, Pôle emploi

En Guadeloupe, la demande d'emploi «Handicapé» représente 1670 demandes fin 2012 contre 948 demandes en 2011 en données brutes (catégories ABC). En raison d'un défaut de comptage, le niveau de fin 2011 était néanmoins sous-évalué et pouvait être estimé entre 1 450 et 1 500. La hausse 2012 sur un an est donc en partie «technique» et est liée à la gestion du système d'information.

On peut l'estimer autour de 13,0 % en 2012. Néanmoins, les principales caractéristiques de la population handicapée demandeuse d'emploi demeurent. Les demandes d'emploi handicapées représentent globalement une faible part de l'ensemble de la demande d'emploi en Guadeloupe (2,5 %). Compte tenu d'un marché du travail guadeloupéen structu-

rellement difficile, les personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi pourraient avoir une propension plus forte à ne pas s'inscrire à Pôle emploi.

Par ailleurs, le niveau d'accompagnement des demandeurs d'emploi handicapés (tout comme celui des travailleurs handicapés plus généralement) n'est probablement pas neutre quant aux résultats d'insertion de ce public et d'accession durable à l'emploi. Les taux d'activité et d'emploi des personnes handicapées sont particulièrement faibles.

La croissance de la demande d'emploi «travailleur handicapé» (TH) entre 2002 et 2012 ne reflète donc pas forcément une détérioration prononcée du marché du travail pour ce public mais souligne peut-être une volonté plus forte des demandeurs handicapés de s'inscrire grâce aux structures dédiées qui encouragent les sans emploi à effectuer des démarches d'insertion, y compris d'inscription à Pôle emploi.

Il y a à peu près autant de femmes que d'hommes handicapés inscrits à Pôle emploi. La part des jeunes est relativement faible (4,5 %), celle des 50 ans et plus est importante et atteint 30,3 % en hausse ces dernières années. Les demandeurs d'emploi handicapés cumulent les difficultés :

Une forte proportion des demandeurs a un niveau de formation faible. 37,4 % des demandeurs ont un niveau de formation faible (niveaux Vbis et VI) équivalent à celui de fin de collège (4^{ème}, 3^{ème}) mais seulement 7,5 % ont un niveau au moins égal à Bac+2. Le chômage de longue durée touche fortement les demandeurs handicapés (64,9 %), ce qui rend leur employabilité encore plus difficile.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi handicapés (catégories ABC)

	2002	2012						
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2012/2011*	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	395	854	+76,4%	5,6%	27,0%	63,8%	7,0%	37,2%
Femmes	378	816	+75,9%	3,3%	33,7%	66,1%	8,1%	37,5%
Ensemble	773	1 670	+76,2%	4,5%	30,3%	64,9%	7,5%	37,4%

* hausse sur les chiffres bruts peu significative, évolution estimée à +13,0 % entre 2011 et 2012

Source : Dares STMT, Pôle emploi

VII • Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation

Les demandeurs d'emploi ont pour la plus grande part un niveau de formation CAP-BEP (37,8 %). Ils sont 31,2 % à avoir atteint au moins un niveau Bac et 12,2 % à avoir un niveau supérieur fin 2012. Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger les demandeurs du chômage. Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 47,8 % des demandeurs de moins de 25 ans ont atteint au moins le niveau Bac. 39,6 % ont un niveau de formation CAP-BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes de Guadeloupe sont scolarisées plus longtemps que leurs aînés.

Il est assez logique de retrouver un meilleur niveau de formation également parmi les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi. A l'inverse, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne sont que 13,2 % à avoir atteint au moins le niveau Bac.

La grande partie d'entre eux atteint le niveau de formation CAP-BEP (30,9 %), mais la majorité ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur.

Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les

plus jeunes. Ainsi, chez les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui représentent 13,3 % des demandeurs, ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la licence sont surreprésentés. Les jeunes représentent 22,4 % de tous les demandeurs à ces niveaux de formation. Ceux de jeunes ayant atteint un niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et représentent 13,9 % des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau.

Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio. Finalement, parmi les jeunes, les plus diplômés, de niveau 3^{ème} cycle ou diplôme d'ingénieur semblent être les plus protégés et sont les moins représentés à Pôle emploi, soit 8,1 % (la mobilité et la formation à l'extérieur peuvent aussi impacter le ratio).

Pour les niveaux de formation les plus faibles (niveaux Vbis et VI), la poursuite des études et les dispositifs de soutien (politique de l'emploi) peuvent aussi expliquer la très nette sous représentation des plus jeunes. Les femmes et les plus jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors et les DELD sur les niveaux les plus faibles.

Caractéristiques de la demande d'emploi ABC selon le niveau de formation

	2002		2012					
	au 31/12	Structure	au 31/12	Structure	Part des femmes	Part des jeunes de moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +
Niveaux I et II (Bac +3 et plus)	1 269	2,4%	3 039	4,6%	67,6%	8,1%	10,4%	42,6%
Niveau III (Bac +2)	2 775	5,3%	5 132	7,7%	68,4%	15,8%	8,1%	47,0%
Niveau IV (Bac)	7 429	14,1%	12 650	18,9%	65,2%	25,1%	9,1%	47,6%
Niveau V (BEP-CAP)	19 840	37,7%	25 214	37,8%	54,8%	13,9%	17,5%	56,1%
Vbis (CEP SES BEPC)	6 692	12,7%	7 495	11,2%	59,4%	8,9%	32,4%	61,1%
Niveau VI (1 ^{er} cycle 2 ^{ème} degré)	13 893	26,4%	12 988	19,5%	53,6%	2,2%	42,6%	58,0%
Non ventilés	767	1,5%	248	0,4%	51,2%	68,1%	11,7%	17,3%
TOTAL	52 665	100,0%	66 766	100,0%	58,7%	13,3%	21,4%	54,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le taux de chômage au sens du BIT demeure étroitement lié au niveau de formation. Le taux de chômage des actifs sans diplôme (32,4 % en juin 2012) est trois fois plus élevé que celui des Bac +2 (11,5 %) selon l'enquête emploi de l'Insee.

Pour les moins de 25 ans sans diplôme, le taux de chômage atteint même des sommets en Guadeloupe (62,9 %). Le diplôme reste un rempart pour se protéger du chômage.

VIII • Les demandeurs d'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle

En 2012, les demandeurs d'emploi se concentrent encore et surtout dans la catégorie des employés, qu'ils soient qualifiés ou non. Plus d'un demandeur d'emploi sur deux est inscrit comme employé qualifié (51,2 %). Et, plus d'un demandeur sur quatre est inscrit comme employé non qualifié (27,4 %). Ainsi, plus des trois quarts des demandeurs d'emploi relèvent de la catégorie des employés (78,6 %).

En revanche, très peu de demandeurs d'emploi sont inscrits comme cadre. Seulement 2,1 % des inscrits sont répertoriés dans la catégorie cadre.

Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs en catégorie d'employé. En effet, 69,3 % des demandeurs d'emplois inscrits comme employé qualifié ou non qualifié sont des femmes. Par contre, peu de femmes sont inscrites en recherche d'emploi en tant qu'ouvrier qualifié ou spécialisé ou comme manœuvre.

Les demandeurs d'emploi seniors sont engagés dans une recherche emploi plus large, s'inscrivant comme demandeur tout aussi bien en tant qu'ouvrier, employé, technicien et agent de maîtrise (TAM) ou cadre (la répartition étant relativement plus homogène avec une nette surreprésentation chez les ouvriers).

Les demandeurs à niveau de formation élevé (niveaux de

formation I à III) se positionnent relativement plutôt sur des postes qualifiés de cadre ou d'agent de maîtrise puis sur des postes d'employé qualifié. Ils représentent ainsi 66,8 % des demandeurs d'emploi TAM ou cadres alors qu'ils ne représentent que 12,2 % des demandeurs. Mais compte tenu des métiers offerts dans l'économie locale où la majorité des actifs est employé, ils se positionnent en «volume» d'abord sur des postes d'employé qualifié (4 603 demandes).

Les moins qualifiés (niveaux Vbis et VI) se positionnent fortement en proportion sur des postes de manœuvre ou d'ouvrier spécialisé et qualifié. En volume, ils sont surtout présents à parts égales entre employé qualifié et non qualifié (plus de 15 000 demandes).

Parmi les 1 410 cadres inscrits à Pôle emploi (soit 2,1 % des demandeurs), 45,9 % sont inscrits depuis au moins un an (contre 48,2 % en 2011). Ainsi, cette catégorie socioprofessionnelle est moins confrontée au chômage de longue durée.

Les agents de maîtrise et techniciens enregistrent également une proportion de durée d'inscription supérieure ou égale à un an plus faible (46,2 %) que les autres catégories.

Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, plus d'un demandeur d'emploi sur deux (54,0 %) est inscrit depuis un an et plus à Pôle emploi.

Caractéristiques de la demande d'emploi ABC selon la catégorie socioprofessionnelle

	2002		2012							
	au 31/12	Structure	au 31/12	Structure	Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +	part des niveaux de formation I à III	part des niveaux de formation Vbis et VI
Manœuvres	2 891	5,5%	2 337	3,5%	13,4%	15,9%	24,0%	54,1%	0,6%	61,7%
Ouvriers spécialisés	3 371	6,4%	3 220	4,8%	14,4%	12,1%	25,6%	53,8%	1,5%	49,6%
Ouvriers qualifiés	4 629	8,8%	4 853	7,3%	3,9%	6,2%	33,9%	55,8%	1,4%	39,1%
Employés non qualifiés	12 746	24,2%	18 320	27,4%	70,7%	19,3%	16,7%	51,3%	5,0%	41,8%
Employés qualifiés	25 795	49,0%	34 160	51,2%	68,6%	10,8%	21,5%	56,2%	14,1%	22,6%
Agents Maîtrises Techniciens	1 244	2,4%	2 004	3,0%	46,3%	10,7%	19,4%	46,2%	61,3%	3,4%
Cadres	1 081	2,1%	1 410	2,1%	45,5%	1,6%	31,1%	45,9%	74,7%	2,6%
Non ventilés	908	1,7%	462	0,7%	55,8%	69,0%	8,0%	33,8%	5,2%	11,0%
TOTAL	52 665	100,0%	66 766	100,0%	58,7%	13,3%	21,4%	54,0%	12,2%	30,7%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

IX • Les demandeurs d'emploi par zone d'emploi et commune

En Guadeloupe, exception faite des Îles du Nord, ce sont les communes de la zone d'emploi de Pointe-à-Pitre qui résistent le mieux en 2012 à la montée de la demande d'emploi. Dans la zone pointoise, qui regroupe une grande partie de la Basse-Terre et trois communes de la Grande-Terre, l'augmentation de la demande d'emploi atteint 5,0 %, pour 37 766 demandeurs en catégories ABC soit 60,8 % des demandes de Guadeloupe (non ventilés exclus). Petit-Bourg (+9,4 %), Baie-Mahault (+7,0 %) et Morne-à-l'Eau (+5,4 %) sont les communes les plus touchées. Deshaies (+0,2 %) et Le Gosier (+2,8 %) limitent la progression de la demande d'emploi. La demande d'emploi croît dans la zone d'emploi de Basse-Terre de 6,1 % et 9 635 demandeurs sont inscrits en catégories ABC soit 15,5 % des demandes. Les fortes hausses en proportion dans la zone concernent Bouillante (+11,8 %), Terre-de-

Bas (+11,4 %), Terre-de-Haut (+8,9%) Baillif et Vieux-Habitants (+8,7 %) chacun. A l'inverse, Trois-Rivières (stable), Gourbeyre (+3,2 %) ou Basse-Terre (+3,9 %) contiennent la hausse. En Est Grande-Terre, la demande d'emploi augmente de 5,7 % avec 9 487 demandes. Les plus importantes hausses concernent La Désirade (+16,4 %), Petit-Canal (+7,5 %), Le Moule (+6,0 %) et Sainte-Anne (+5,5 %). Anse-Bertrand voit son nombre de demandeurs n'augmenter «que» de 1,8 %. A Marie-Galante, la hausse de la demande atteint 5,1 %. Grand-Bourg, qui regroupe plus de la moitié des demandeurs de l'île, contribue en grande partie à modérer la hausse (+2,6%), tout comme Saint-Louis (+4,1 %). Capesterre-de-Marie-Galante enregistre par contre une montée importante de la demande d'emploi en 2012 (+10,7 %) tout comme en 2011 (+12,7 %).

La demande d'emploi de catégories ABC par commune en décembre 2012

Au 31/12	Total		Femmes		Moins de 25 ans		50 ans et plus		DELD		Niveaux I à III		Niveaux Vbis et VI	
	2012	evo 12/11	2012	evo 12/11	2012	evo 12/11	2012	evo 12/11	2012	evo 12/11	2012	evo 12/11	2012	evo 12/11
ABYMES(LES)	9863	+5,2%	5957	+6,2%	1397	+6,5%	1937	+16,4%	5549	+5,8%	1128	+4,6%	3064	+2,2%
ANSE-BERTRAND	734	+1,8%	387	+1,6%	101	+11,0%	196	+14,6%	437	+9,8%	60	-22,1%	251	+2,9%
BAIE-MAHAULT	3562	+7,0%	2225	+6,4%	518	+12,6%	652	+17,5%	1811	+2,9%	687	+8,7%	806	+5,1%
BAILLIF	909	+8,7%	533	+10,6%	106	-7,0%	212	+19,1%	506	+2,0%	78	+6,8%	285	+5,9%
BASSE-TERRE	1952	+3,9%	1136	+5,1%	235	+0,0%	440	+10,6%	1138	+3,9%	167	+9,2%	656	-2,4%
BOUILLANTE	1273	+11,8%	745	+11,0%	187	+30,8%	294	+21,0%	647	+9,1%	112	+15,5%	358	+6,5%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	3134	+5,1%	1766	+5,2%	427	+0,9%	758	+20,9%	1745	+2,9%	275	+6,6%	1084	+2,4%
CAPESTERRE DE MARIE GALANTE	413	+10,7%	249	+5,5%	54	+68,8%	91	+18,2%	212	+25,4%	29	-6,5%	155	+8,4%
GOURBEYRE	1258	+3,2%	741	+3,8%	161	+0,6%	288	+11,6%	737	+4,5%	141	+11,0%	345	-4,2%
DESIRADE(LA)	248	+16,4%	134	+13,6%	43	+26,5%	53	+32,5%	144	-2,0%	11	+10,0%	112	+12,0%
DESHAIES	631	+0,2%	356	+1,4%	73	-17,0%	150	+8,7%	385	+8,8%	58	-1,7%	182	+2,8%
GRAND-BOURG	753	+2,6%	442	-1,3%	93	+10,7%	157	+9,8%	395	+19,0%	55	+0,0%	266	+2,3%
GOSIER(LE)	3929	+2,8%	2343	+4,4%	454	-1,7%	801	+14,8%	1976	-1,1%	720	+5,3%	1103	+0,8%
GOYAVE	1091	+4,4%	718	+4,5%	141	+14,6%	210	+17,3%	575	+5,9%	143	+4,4%	280	+3,3%
LAMENTIN	2304	+3,6%	1350	+3,9%	296	+1,4%	541	+13,4%	1294	+7,6%	312	+9,1%	638	+0,3%
MORNE-A-L'EAU	2947	+5,4%	1733	+5,3%	414	+6,7%	638	+19,7%	1740	+5,1%	348	-1,7%	895	+4,6%
MOULE(LE)	3611	+6,0%	2016	+4,9%	461	+2,0%	745	+18,4%	2113	+7,4%	413	+9,5%	1090	+3,7%
PETIT-BOURG	2863	+9,4%	1703	+7,8%	369	+11,8%	531	+13,9%	1537	+16,4%	508	+6,9%	727	+12,0%
PETIT-CANAL	1347	+7,5%	756	+6,5%	207	+18,3%	281	+23,2%	775	+3,6%	139	+14,9%	446	+5,7%
POINTE-A-PITRE	2857	+3,3%	1664	+1,9%	400	+5,0%	560	+18,4%	1533	+3,4%	375	+4,5%	806	+4,0%
POINTE-NOIRE	1156	+4,3%	639	+2,7%	169	-7,7%	251	+11,6%	673	+12,0%	81	+1,3%	367	+2,5%
PORT-LOUIS	1027	+6,1%	609	+6,7%	157	+25,6%	195	+8,9%	596	+8,8%	105	+20,7%	325	+3,2%
SAINT-CLAUDE	1243	+7,5%	714	+11,9%	142	-13,9%	266	+13,7%	690	+2,8%	189	+9,9%	315	+1,6%
SAINT-FRANCOIS	2567	+4,5%	1439	+4,7%	333	+8,1%	542	+14,1%	1413	+6,8%	351	+0,6%	773	+2,0%
SAINT-LOUIS	305	+4,1%	169	+1,8%	42	+2,4%	83	+29,7%	161	+7,3%	10	-9,1%	117	+3,5%
SAINTE-ANNE	3656	+5,5%	2100	+4,6%	454	-1,7%	818	+11,7%	2058	+8,4%	450	+2,5%	1179	+2,1%
SAINTE-ROSE	3429	+4,5%	1974	+3,7%	453	+7,1%	709	+13,4%	1868	+6,4%	359	+8,5%	1040	-2,6%
TERRE-DE-BAS	98	+11,4%	48	+6,7%	22	+69,2%	25	+56,3%	61	+24,5%	5	+66,7%	46	+9,5%
TERRE-DE-HAUT	159	+8,9%	81	+6,6%	16	+45,5%	47	+17,5%	88	+8,6%	25	+25,0%	59	-4,8%
TROIS-RIVIERES	1183	+0,0%	677	+2,0%	156	+6,8%	275	+6,2%	689	+1,6%	136	+0,7%	295	-9,5%
VIEUX-FORT	254	+7,6%	129	+3,2%	36	+38,5%	54	+25,6%	153	+7,0%	22	-4,3%	74	+15,6%
VIEUX-HABITANTS	1306	+8,7%	730	+10,4%	184	+42,6%	320	+25,0%	748	+12,7%	117	+23,2%	416	+2,2%
SAINT-MARTIN	4392	+7,5%	2709	+6,9%	530	+4,3%	1112	+18,3%	1489	+1,6%	472	+13,5%	1867	+4,0%
SAINT-BARTHELEMY	309	+27,7%	190	+18,8%	23	+15,0%	60	+30,4%	86	+68,6%	89	+8,5%	61	+56,4%
Non ventilés (Guadeloupe et IDN)	3	-98,0%	1	-98,8%	1	-98,2%	0	-100,0%	0	-100,0%	1	-97,3%	0	-100,0%
Ensemble	66766	5,3%	39163	5,2%	8855	+5,5%	14292	+16,0%	36022	+5,8%	8171	+5,8%	20483	+2,6%

Source : Dares STMT, Pôle emploi - (2 non ventilés en Guadeloupe, 1 dans les Îles-du-Nord)

	2012							
	au 31/12	Evolution	Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +	part des niveaux de formation I à III	part des niveaux de formation Vbis et VI
Basse-Terre	9 635	6,1%	57,4%	12,9%	23,1%	56,6%	10,3%	29,6%
Pointe-à-Pitre	37 766	5,0%	59,4%	13,5%	20,5%	54,8%	13,2%	29,1%
Est-Grande-Terre	13 190	5,7%	56,4%	13,3%	21,5%	57,1%	11,6%	31,7%
Marie-Galante	1 471	5,1%	58,5%	12,8%	22,5%	52,2%	6,4%	36,6%
Non ventilés	2	-98,7%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%
Guadeloupe	62 064	5,0%	58,4%	13,4%	21,1%	55,5%	12,3%	29,9%
Iles du Nord	4 702	8,6%	61,7%	11,8%	24,9%	33,5%	11,9%	41,0%
Guadeloupe et IDN	66 766	5,3%	58,7%	13,3%	21,4%	54,0%	12,2%	30,7%

Source : Dares STMT, Pôle emploi - Contours des zones d'emploi de 2011

La hausse de la demande d'emploi de catégories ABC en 2012 concerne toutes les communes de Guadeloupe et les Îles du Nord. Les variations d'une commune à une autre peuvent être d'amplitudes très fortes.

Dans les Îles du Nord, la demande d'emploi augmente de 8,6 % sur un an, de 27,7 % à Saint-Barthélemy et de 7,5 % à Saint-Martin. Sans les Îles du Nord qui connaissent une évolution plus mauvaise qu'en Guadeloupe en 2012 (ce n'était pas le cas en 2011), l'augmentation dans l'archipel guadeloupéen stricto sensu atteint 5,0 %.

La situation des 50 ans et plus (seniors) est particulièrement préoccupante. Ces derniers enregistrent une augmentation de la demande d'emploi à deux chiffres dans toutes les communes de Guadeloupe et Îles du Nord sauf dans quatre communes où la hausse est plus modérée. Dans quelques communes, la hausse avoisine les 30,0 %.

La demande d'emploi de longue durée a progressé dans toutes les communes sauf au Gosier. Sept communes sur trente quatre (avec les Îles du Nord) enregistrent une hausse à deux chiffres en 2012.

X • Les demandeurs d'emploi dans les Îles-du-Nord

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC s'établit à 4 392 fin 2012 à Saint-Martin. C'est 7,5 % de plus que fin 2011. Les femmes représentent une part importante de la demande d'emploi à Saint-Martin. Six demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur dix sont des femmes (61,7 %) même si cette proportion baisse légèrement depuis 2007.

En 2012 comme en 2011, les hommes ont connu une plus forte de la demande d'emploi que les femmes (+8,4 % contre +6,9 % respectivement).

Les demandeurs seniors (50 ans et plus) sont chaque année plus nombreux, leur nombre augmente de 18,3 % en 2012. Ils représentaient 11,3 % de la demande en 2002. Dix ans plus tard, ce taux atteint 25,3 % alors même que la demande globale a plus ou moins doublé.

La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente à Saint-Martin qu'en Guadeloupe et concerne une demande sur trois (33,9 % fin 2012). Les faibles niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont par contre plus fortement représentés qu'en Guadeloupe (une douzaine de points de plus).

Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Martin

Au 31/12	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	2478	2481	3027	3011	3132	2891	3109	3 707	3 949	4 086	4 392
Part des femmes / DEFM ABC	58,4%	67,7%	61,2%	63,2%	64,1%	65,7%	65,2%	63,2%	62,2%	62,0%	61,7%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	11,4%	13,7%	12,1%	11,5%	11,7%	13,0%	12,3%	14,5%	12,5%	12,4%	12,1%
Part des 50 ans et+ / DEFM ABC	11,3%	14,6%	13,3%	14,6%	14,6%	15,1%	17,5%	19,2%	21,0%	23,0%	25,3%
Part des DELD / DEFM ABC	27,0%	35,1%	30,5%	30,9%	30,7%	32,5%	30,1%	29,8%	35,0%	35,9%	33,9%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	10,8%	14,4%	11,1%	10,1%	11,4%	12,0%	10,6%	10,5%	10,5%	10,2%	10,7%
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	47,3%	51,5%	46,4%	47,7%	46,0%	43,6%	44,6%	43,2%	43,9%	43,9%	42,5%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC fin 2012 est de 309 à Saint-Barthélemy. C'est 27,7 % de plus que fin 2011. Les femmes (+18,8 % sur un an) représentent une part très importante de la demande d'emploi à Saint-Barthélemy. Depuis 2002, entre six et sept demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur dix sont des femmes. En 2012, la proportion de femmes diminue sensiblement (-4,6 points) alors que le nombre d'hommes inscrits à Pôle emploi augmente de 45,1 %.

Le nombre de jeunes augmente de 15,0 % en 2012, celui des 50 ans et plus augmente de 30,4 %. La demande d'emploi

de longue durée est moins fréquente à Saint-Barthélemy qu'en Guadeloupe et concerne moins d'une demande sur trois (27,8 % fin 2012 en hausse de 0,5 point). Les demandes de faibles niveaux de formation (19,7 % des demandeurs en niveaux Vbis et VI) sont très faiblement représentées en comparaison de la Guadeloupe ou de Saint-Martin.

Les demandes émanant des plus forts niveaux de formation (niveaux I à III) sont très présentes (28,8 % des demandes) et augmentent de 8,5 % sur un an. Les fluctuations annuelles peuvent être très fortes à Saint-Barthélemy compte tenu de la faiblesse des effectifs concernés.

Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Barthélemy

Au 31/12	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	221	276	211	178	170	147	137	196	229	242	309
Part des femmes / DEFM ABC	61,5%	63,8%	64,9%	65,7%	62,4%	69,4%	69,3%	62,2%	62,2%	66,1%	61,5%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	4,1%	9,8%	6,2%	3,9%	4,7%	4,8%	5,8%	5,1%	12,5%	8,3%	7,4%
Part des 50 ans et+ / DEFM ABC	11,8%	10,9%	12,3%	12,9%	14,1%	12,2%	19,7%	19,4%	21,0%	19,0%	19,4%
Part des DELD / DEFM ABC	34,8%	22,8%	30,8%	28,7%	26,5%	31,3%	35,8%	30,6%	30,6%	27,3%	27,8%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	17,2%	19,9%	27,0%	23,6%	21,2%	23,8%	24,1%	26,5%	29,3%	33,9%	28,8%
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	14,5%	18,8%	23,7%	20,2%	20,0%	17,7%	19,0%	17,3%	15,3%	16,1%	19,7%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

XI • Les catégories de demandeurs d'emploi (catégories ABCDE)

Le fort accroissement des catégories BCDE ces dernières années a modifié la répartition des catégories de demandeurs. 11 008 demandeurs sont inscrits dans ces catégories fin 2012. Ainsi, la part de la catégorie A qui représentait 89,9 % des demandes d'emploi fin 2002 a perdu 5,5 points et affiche désormais une proportion de 84,4 % de l'ensemble des demandes.

En revanche, les demandeurs inscrits ayant occupé une activité réduite de moins de 78 heures (catégorie B) ou de plus de 78 heures (catégorie C) ont augmenté sensiblement et de façon continue depuis 2002. En 2012, les demandes de catégorie B augmentent de 9,4 %, celles de catégorie C de 12,5 %. Les catégories B et C représentent 10,2 % de l'ensemble des demandes d'emploi fin 2012 contre 6,9 % fin 2002. La catégorie D qui concerne les demandeurs d'emploi sans emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi a doublé son effectif depuis 2002 en passant à 2 037 demandes.

La catégorie E, qui concerne les demandeurs d'emploi en emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, enregistre quant à elle un accroissement de 134,9 % entre 2002 et 2012 (bien que l'effectif diminue de 26,9 %

en 2012 après -17,8% en 2011). Au sein de celle-ci se trouvent principalement des bénéficiaires d'emplois aidés. Les femmes sont surreprésentées en catégories B et C (demandeurs d'emploi avec activité réduite de plus ou moins de 78 heures) et en catégorie D (demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi).

Les demandeurs jeunes sont surreprésentés en catégorie D. Cette dernière catégorie regroupe des demandeurs qui peuvent être en stage ou en formation par ailleurs. Les seniors sont surreprésentés en catégorie B. Les demandeurs de longue durée sont surreprésentés en catégorie C.

Les demandeurs de niveau de formation élevé (niveaux I à III) sont très nettement surreprésentés en catégories B, C, D, E. Ces catégories regroupent les demandeurs d'emploi disposant déjà d'une activité occasionnelle ou réduite de plus ou moins 78 heures (B et C) ou non tenus de faire des actes positifs de recherche (en stage, en formation, en maladie) ou en emploi aidé. Cela montre une précarité accrue des plus diplômés, souvent jeunes et leurs difficultés d'insertion. Par contre, les bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont sous-représentés dans ces catégories, particulièrement en catégories C, D et E.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon la catégorie (Données brutes)

	2002		2012									
	au 31/12	structure	au 31/12	structure	Evolution 2012/2011	Part des femmes	Part des jeunes	Part des 50 ans et +	Part des DELD	Part des niveaux I-III	Parts des niveaux V-VI	
Catégorie A	48 918	89,9%	59 545	84,4%	+4,6%	57,6%	13,5%	21,7%	-	11,1%	32,0%	
Catégorie B	1 363	2,5%	2 998	4,2%	+9,4%	74,2%	11,4%	24,3%	-	18,3%	25,3%	
Catégorie C	2 384	4,4%	4 223	6,0%	+12,5%	62,1%	11,2%	15,1%	-	23,5%	16,0%	
Catégories A,B,C	52 665	96,7%	66 766	94,6%	+5,3%	58,7%	13,3%	21,4%	54,0%	12,2%	30,7%	
Catégorie D	1 028	1,9%	2 037	2,9%	+24,2%	61,9%	16,3%	14,1%	3,9%	22,4%	16,1%	
Catégorie E	745	1,4%	1 750	2,5%	-26,9%	57,9%	14,9%	14,1%	23,6%	26,4%	12,5%	
Toutes catégories	54 438	100,0%	70 553	100,0%	+4,6%	58,7%	13,4%	21,0%	51,8%	12,9%	29,8%	

La DELD n'est pas diffusée de façon détaillée sur les catégories A, B et C - Source : Dares STMT, Pôle emploi

XII • Les flux d'entrée et de sortie des demandes d'emploi

Evolution des demandes d'emploi enregistrées selon le motif d'inscription (flux cumulés en catégories ABC)

Au 31/12	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Demandes d'Emploi Enregistrées	53 206	55 542	58 141	59 691	59 643	58 123	56 692	60 557	64 055	61 671	63 165
Licenciement économique	4,6%	4,5%	4,5%	4,6%	3,5%	3,2%	3,5%	3,9%	2,9%	3,0%	3,0%
Autre licenciement	5,8%	5,9%	5,5%	5,5%	6,0%	6,0%	5,7%	5,0%	4,3%	4,2%	3,9%
Démission	4,0%	3,5%	3,4%	2,9%	3,0%	3,1%	3,0%	2,6%	2,4%	2,1%	2,2%
Fin de contrat et de mission d'intérim	22,6%	23,5%	21,5%	20,2%	18,3%	17,0%	19,1%	19,1%	18,0%	18,8%	18,9%
Reprise d'activité après interruption	2,9%	2,5%	1,5%	1,5%	1,7%	2,6%	3,2%	4,1%	5,0%	5,4%	5,8%
1ère entrée	17,4%	16,9%	16,0%	14,8%	14,7%	13,6%	12,8%	14,2%	14,4%	12,1%	11,4%
Autres cas	42,7%	43,1%	47,7%	50,6%	52,9%	54,4%	52,7%	51,2%	52,9%	54,5%	54,8%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

En 2012, le total des inscriptions à Pôle emploi a augmenté par rapport à l'année précédente (+2,4 % après -3,7 % en 2011). Ils sont 63 165 entrants à Pôle emploi dans l'année. Dans plus d'un cas sur deux (54,8 %), le motif d'inscription n'est pas renseigné (Autres cas). Une part non négligeable de ces autres cas correspond vraisemblablement à des réinscriptions, suite à la sortie pour cessation d'inscription

pour défaut d'actualisation. Le premier motif d'inscription déclarée à Pôle Emploi est la «fin de contrat et de mission d'intérim». Il est en hausse sur un an (+2,9 %). Le second motif est la «1^{ère} entrée ou 1^{ère} inscription», en baisse de 3,0 %. Le troisième motif «reprise d'activité après interruption» augmente nettement (+9,8 %).

Evolution des demandes d'emploi sorties selon le motif de sortie (flux cumulés en catégories ABC)

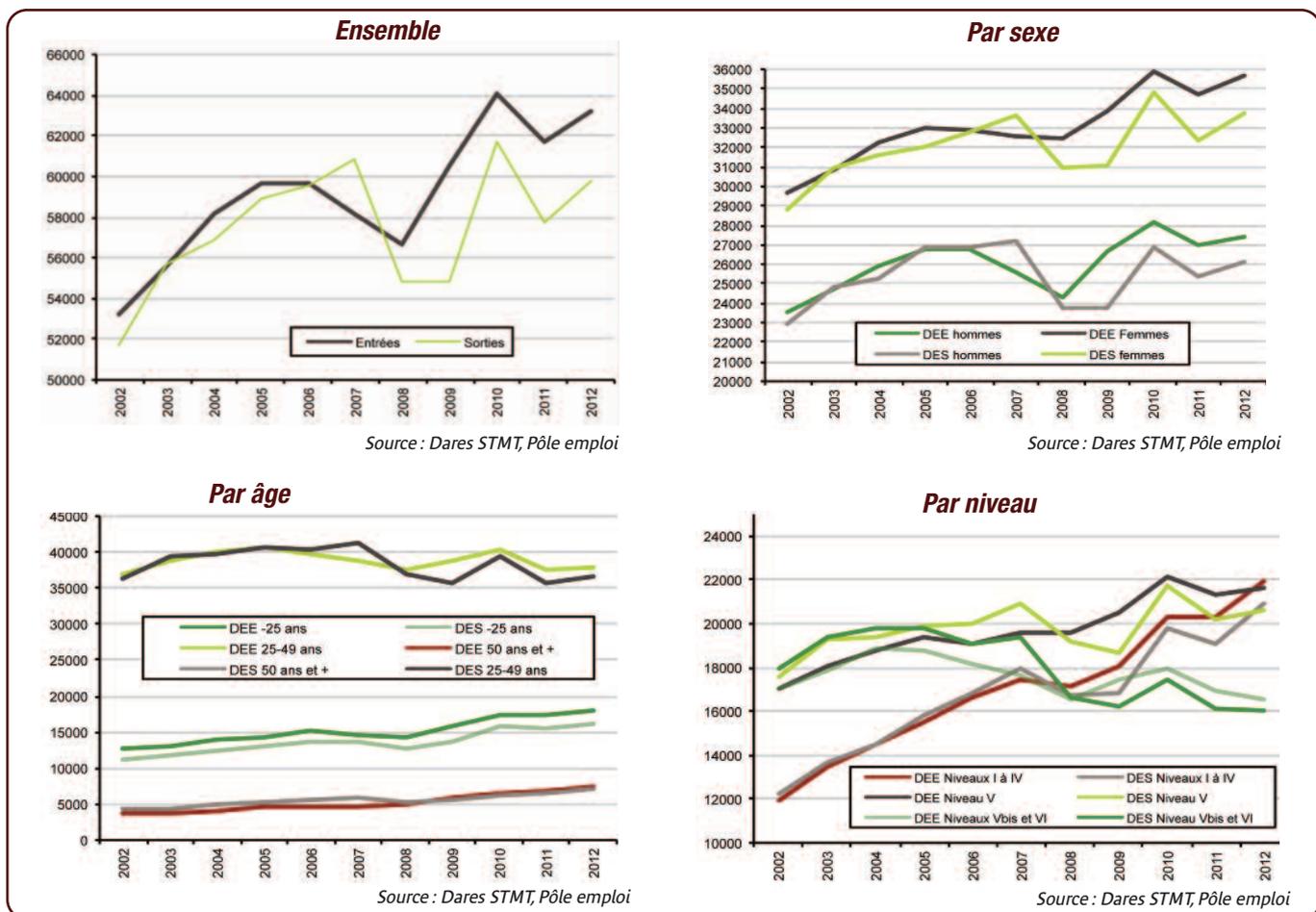
Au 31/12	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Demands d'Emploi Sorties	51 706	55 726	56 905	58 941	59 609	60 823	54 785	54 806	61 658	57 729	59 767
Reprise emploi	12,1%	10,9%	9,3%	8,7%	9,6%	10,3%	11,2%	9,4%	9,4%	9,4%	8,5%
Entrée en stage	4,6%	4,8%	4,9%	2,9%	2,6%	1,9%	2,2%	2,9%	4,2%	3,2%	5,4%
Arrêt de recherche	5,4%	4,9%	5,0%	4,6%	4,6%	4,1%	3,5%	2,5%	2,1%	3,0%	2,6%
Radiation administrative	3,5%	5,6%	4,8%	5,0%	3,6%	2,2%	1,6%	0,7%	1,2%	2,3%	2,6%
Absence au contrôle (1)	64,7%	65,1%	66,0%	68,6%	68,9%	71,0%	69,5%	71,8%	70,9%	68,8%	67,4%
Changement d'ALE	2,7%	3,4%	3,9%	4,0%	3,6%	3,1%	3,6%	4,2%	4,2%	4,7%	4,6%
Autres cas de sortie	7,1%	5,3%	6,0%	6,3%	7,2%	7,4%	8,4%	8,4%	8,1%	8,6%	8,9%
Total	100,0%										

Source : Dares STMT, Pôle emploi - (1) cessations d'inscription pour défaut d'actualisation

En 2012, les sorties de Pôle emploi sont en hausse de 3,5 % après une baisse de 6,4 % en 2011 et atteignent le chiffre de 59 767, un niveau «en ligne» avec les observations passées. Les motifs de sortie sont en baisse pour arrêt de recherche et reprise d'emploi, en hausse pour tous les autres motifs. Les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation constituent près de sept sorties sur dix et rendent, de part leur importance, difficile une analyse précise des causes de sortie de Pôle Emploi. Ce sont des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur inscription.

Du coup, pour ces personnes, il est difficile de connaître la raison pour laquelle «ils n'ont pas maintenu» leur inscription auprès de Pôle emploi même si, a priori, il s'agit pour partie de personnes qui ont retrouvé un emploi. Néanmoins, Pôle emploi analyse plus précisément les motifs de sortie. Les sorties pour reprise d'emploi représenteraient une sortie sur quatre en Guadeloupe pour ceux ayant été radiés. Les défauts d'actualisation suivis d'une réinscription représenteraient une sortie sur trois.

Flux annuels - Entrées et Sorties - des demandeurs d'emploi en catégories ABC

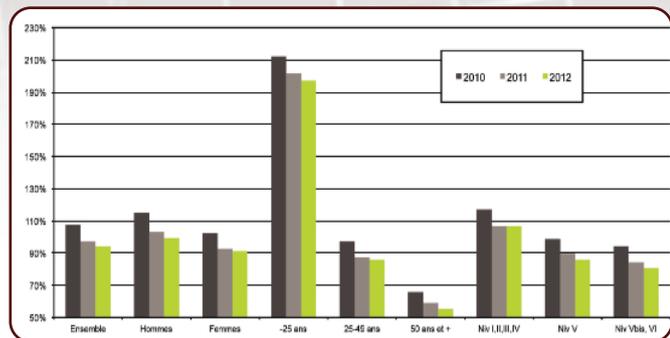




Entre 2002 et 2006, les entrées et les sorties demeurent à des niveaux proches. L'année 2007 ayant été une année particulière avec un solde des entrées-sorties de Pôle emploi nettement négatif (-2 700).

Mais depuis 2008, les sorties sont bien inférieures aux entrées, ce qui explique l'augmentation très forte du stock de demandeurs d'emploi. En 2012, les entrées restent plus élevées que les sorties de 3 398 «unités».

Taux de renouvellement des demandeurs d'emploi ABC par sexe, âge et niveau



Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE

Un niveau élevé du taux de renouvellement signifie que le marché du travail est devenu plus fluide et les emplois vraisemblablement plus flexibles.

En 2012, le taux de renouvellement vaut 94,4 %, son plus bas niveau depuis plus de dix ans. Il valait 97,0 % un an plus tôt (en catégories ABC). Il est de 90,9 % pour les femmes et de 99,4 % pour les hommes. Il atteint 197,3 % pour les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent la plus forte mobilité. Le taux des plus jeunes a augmenté constamment pendant les années 2000 avec accélération au milieu de la décennie mais il baisse depuis deux ans. A contrario, le faible taux de renouvellement des seniors (demandeurs d'emploi de 50 ans et plus) n'est pas sans conséquence sur le chômage de longue durée de cette catégorie de demandeurs d'emploi. Le taux des seniors vaut 55,0 % en 2012 et a tendance à baisser année après année. Le taux de renouvellement est un peu plus élevé quand le niveau de formation est plus important. Il est de 107,0 % pour le niveau baccalauréat et les niveaux supérieurs. Il vaut 83,4 % pour les niveaux moindres.

XIII • L'indemnisation des demandeurs d'emploi

L'indemnisation des demandeurs d'emploi de 2002 à 2012

Au 31/12	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011*	2012*	Evolution
Régime assurance (ARE, AUD, ACA) (1)	14 993	16 122	15 508	14 023	13 120	11 559	12 204	14 682	14 721	16 241	15 630	-3,8%
Régime solidarité (ASS, AI, ATA) (2)	4 424	4 424	4 738	5 911	5 635	5 722	5 179	5 720	6 064	6 839	7 206	+5,4%
Chômeurs indemnisés tous régimes	19 417	20 546	20 246	19 934	18 755	17 281	17 383	20 402	20 785	23 080	22 836	-1,1%
Taux de couverture (3)												
Taux guadeloupéen	36,9%	38,7%	37,3%	36,4%	34,7%	33,9%	33,5%	35,5%	34,8%	36,4%	34,2%	-2,2 pts
Taux hexagonal (*)	63,0%	63,6%	61,9%	59,1%	59,8%	60,2%	60,7%	61,7%	47,4%	49,5%	48,7%	-1,2 pt

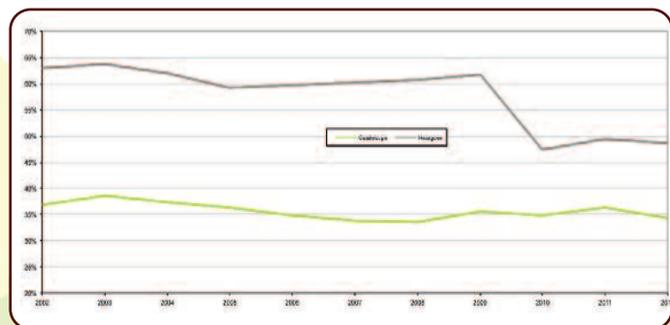
Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE - (1) ARE : Allocation de Retour à l'Emploi; AUD : Allocation Unique Dégressive; ACA : Allocation Chômeurs Âgés - (2) ASS : Allocation de solidarité spécifique; AI : Allocation d'insertion, Allocation Temporaire d'Attente - (3) (demandeurs indemnisés / DEFM ABC+ dispensés de recherche d'emploi en Guadeloupe, / DEFM ABCDE + dispensés dans l'hexagone)

* rupture de série : les dispensés de recherche dans l'hexagone ne sont plus pris en compte dans le calcul à compter de 2010. Pour information, on avait précédemment un taux hexagonal à 59,5% en 2010. Les données 2009 et 2010 ont été revues

Entre 2011 et 2012, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés a diminué de 1,1 % en Guadeloupe et s'établit à 22 836 (-244). Les effectifs en régime assurantiel diminuent sensiblement (-3,8 %), les effectifs en régime de solidarité augmentent a contrario (+5,4 %). Le taux de couverture, qui mesure la part des chômeurs indemnisés au sein de l'ensemble des demandeurs d'emploi (catégories ABC), a atteint 34,2 % fin 2012 en Guadeloupe. Il baisse de 2,2 points sur un an. Au cours de la période (2002 à 2012), les taux de couverture régional et hexagonal ont connu un pic fin 2003 pour varier ensuite sans jamais retrouver ce niveau maximum. La baisse enregistrée entre

2003 et 2010 résulte de la diminution du nombre des bénéficiaires de l'ARE, AUD ou ACA qui n'a pas été compensée par la hausse du nombre de personnes en ASS, AI ou ATA. Ces évolutions sont imputables à la réforme de l'indemnisation du chômage et à la mise en place de nouvelles filières par l'ex-Assedic. Depuis 2008, on assiste à une forte remontée de la demande d'emploi, ce qui peut aussi impacter le taux de couverture (dans un sens ou dans l'autre) en fonction du profil des nouveaux inscrits. Sur toute la période, le taux de couverture guadeloupéen est toujours resté inférieur de façon nette à la moyenne hexagonale.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi

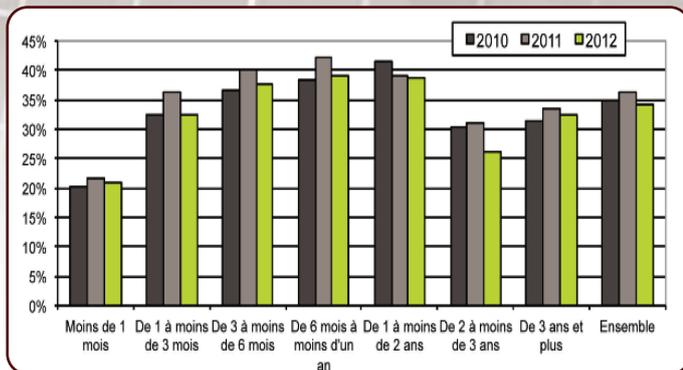


Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE

La faiblesse du taux de couverture en Guadeloupe par rapport à l'Hexagone est liée en partie à l'importance de la demande d'emploi de longue durée. En effet, les taux de couverture s'amoinissent avec la durée d'inscription, en particulier après deux ans d'inscription à Pôle emploi. Toutefois cette explication est insuffisante seule car le différentiel de niveau de couverture entre l'hexagone et la Guadeloupe reste très important alors que la moyenne hexagonale est de 48,7 %. Il faut donc aussi invoquer le manque de droits acquis des demandeurs ayant insuffisamment travaillé pour obtenir une indemnisation.

* rupture de série en 2010 : les dispensés de recherche dans l'hexagone ne sont plus pris en compte dans le calcul à compter de 2010.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi selon la durée d'inscription



Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul SESE

Pour tous les demandeurs d'emploi, les taux d'indemnisation sont restés à peu près stables ou ont augmenté depuis 2008 selon les années, ce malgré la crise. De 2004 à 2008, le taux d'indemnisation avait au contraire tendance à baisser. Au regard de l'âge, ce sont les jeunes qui sont le moins pris en charge, moins d'un jeune sur cinq inscrit à Pôle emploi étant indemnisé. En fait, la couverture du chômage augmente nettement avec l'âge, en lien avec les droits acquis pendant les périodes d'activité professionnelle ou par le jeu des mesures de solidarité. Les 50 ans et plus sont ainsi indemnisés à 42,6 % fin 2012. Les femmes sont moins indemnisées face au chômage que les hommes : 31,9 % contre 36,5 % pour les hommes.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi par sexe et âge

	Femmes				Hommes				Ensemble			
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
moins de 25 ans	16,1%	15,7%	18,1%	18,1%	23,0%	21,6%	25,0%	22,6%	19,2%	18,4%	21,3%	20,8%
25 à 29 ans	28,0%	26,7%	28,7%	28,5%	36,2%	34,3%	35,2%	33,0%	31,4%	29,9%	31,5%	30,0%
30 à 49 ans	33,5%	32,7%	34,6%	32,3%	44,8%	42,8%	42,8%	40,3%	37,8%	36,6%	37,8%	35,2%
50 ans et plus	43,4%	43,0%	44,8%	41,4%	48,2%	48,3%	48,1%	39,7%	45,6%	45,3%	46,3%	42,6%
Ensemble	32,0%	31,5%	33,7%	31,9%	40,8%	39,5%	40,2%	36,5%	35,5%	34,8%	36,4%	34,2%

Source : Dares STMT, Pôle emploi, calcul ESE

XIV • Les offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi

Evolution des offres d'emploi (catégories A+B+C**) par grand secteur d'activité

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008*	2009*	2010*	2011*	2012*	Evolution 2012/2011
Agriculture	130	181	171	179	301	366	404	292	291	240	244	160	-34,4%
Industrie	933	932	799	905	847	837	1151	1196	997	1244	1014	771	-24,0%
B.T.P.	1 169	1 086	1 173	1 085	1 448	1 465	1 868	1 972	1 188	1 219	1 109	1 053	-5,0%
Tertiaire	9 280	9 247	9 674	10 091	9 755	10 462	12 459	12 826	10 383	11 961	11 302	10 134	-10,3%
Ensemble	11 512	11 445	11 817	12 260	12 351	13 130	15 882	16 286	12 859	14 664	13 669	12 118	-11,3%
Moyenne mensuelle	959	954	985	1 022	1 029	1 094	1 324	1 357	1 072	1 222	1 139	1 010	-11,3%

* à partir de 2008, nouvelle nomenclature d'activité (NAF 2008)

Source : Dares STMT, Pôle emploi

** Catégories d'offres A+B+C - A : Offres d'emploi durables (+ de 6 mois) - B : Offres d'emploi temporaire (de 1 à 6 mois) - C : Offres d'emploi saisonnier (moins de 1 mois)

Pôle emploi propose moins d'offres en 2012. Leur nombre a diminué de 11,3 % après -6,8 % en 2011. La baisse concerne tous les secteurs d'activité et est particulièrement forte dans l'agriculture (-34,4 %), qui représente cependant moins de 2,0 % des offres, et dans l'industrie (-24,0 %, soit 243 offres en moins en 2012). La baisse est relativement moins forte dans le

tertiaire (-10,3 %) mais cela représente néanmoins 1 168 offres en moins. Le tertiaire concentre 83,6 % du total des offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi en 2012. Le BTP enregistre une baisse des offres de 5,0 % après -9,0 % en 2011. Parallèlement, 10 755 offres d'emploi ont été satisfaites au cours de l'année, soit 88,8 % des offres collectées.

Les offres enregistrées à Pôle emploi par type et durée de contrat

	CDI	CDD >12 mois	CDD de 7 à 12 mois	CDD de 1 à 6 mois	Interim > 1 mois	CDD < 1 mois	Interim < 1 mois	Ensemble
2002	3 213	1 580	2 087	2 922	386	1 110	148	11 446
2003	3 599	1 651	2 138	2 968	393	948	120	11 817
2004	3 375	1 048	2 782	3 597	300	990	168	12 260
2005	3 621	1 736	2 125	3 697	550	494	128	12 351
2006	3 942	1 736	3 252	3 130	576	332	162	13 130
2007	4 992	1 432	3 701	4 121	620	916	100	15 882
2008	4 313	1 379	4 509	4 652	934	328	171	16 286
2009	3 100	773	4 448	3 359	471	450	258	12 859
2010	3 111	662	5 689	3 673	343	572	614	14 664
2011	2 827	483	3 569	5 461	337	333	659	13 669
2012	2 290	379	1 319	6 250	374	1 285	221	12 118
Evolution 2012/2011	-19,0%	-21,5%	-63,0%	+14,4%	+11,0%	+285,9%	-66,5%	-11,3%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

En 2012, les offres de tous types de contrat recueillies par Pôle emploi ont fortement baissé (-11,3 %), après -6,8 % en 2011. Les offres en contrat à durée indéterminée diminuent de 19,0 % (après -9,1 % en 2011). Les offres en contrat à durée déterminée (CDD) diminuent sensiblement de 6,2 % (après -7,1 % en

2011). Mais dans le détail, les évolutions sont très contrastées : Les offres en CDD de durée inférieure à un mois augmentent de 285,9 % alors que Pôle emploi enregistre -63,0 % pour les CDD de 7 à 12 mois et -21,5 % pour les CDD de plus de 12 mois. Les offres en CDD de un à moins de 6 mois

augmentent de 14,4 % et représentent à elles seules plus de la moitié des offres. Les offres en contrat d'intérim sont en forte baisse (-40,2 %) même si leur volume reste minoritaire sur l'ensemble des offres.

Les contrats en intérim de durée inférieure à 1 mois diminuent de 66,5 % en 2012.

Le nombre d'offres en intérim de durée supérieure à un mois augmente de 11,0 % en 2012.

Les offres enregistrées à Pôle emploi par nature de contrat

Année	Contrat "normal"	Contrat "aidé"	Contrat en alternance	Autres	Ensemble
2002	7 384	3 177	743	142	11 446
2003	7 808	2 971	512	526	11 817
2004	7 772	3 802	233	453	12 260
2005	8 567	3 236	200	348	12 351
2006	8 081	4 673	135	241	13 130
2007	10 094	5 095	165	528	15 882
2008	9 168	6 023	131	964	16 286
2009	7 205	4 395	153	1 106	12 859
2010	8 200	4 956	134	1 374	14 664
2011	8 179	4 292	205	993	13 669
2012	8 036	3 539	201	342	12 118
Evolution 2012/2011	-1,7%	-17,5%	-2,0%	-65,6%	-11,3%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Les offres recueillies à Pôle emploi en 2012 sont globalement en forte baisse. Les contrats «normaux» sont en baisse de 1,7 %, tout comme les contrats «aidés» (-17,5 %). Ces deux types de contrats représentant très largement la grande masse des contrats offerts à Pôle emploi. Les autres

contrats enregistrent aussi des évolutions négatives : les contrats en alternance diminuent de 2,0 % mais le nombre d'offres relativement faible engendre de fortes fluctuations d'une année sur l'autre. Les offres en contrats «autres» diminuent quant à elles de 65,6 %.

Les 30 métiers les plus offerts par les employeurs en 2012 à Pôle emploi

Familles professionnelles (Fap2009)	Total	dont CDI ou CDD > 12 mois	
		Nombre	Part
L2Z61 : Agents administratifs divers	985	25	2,5%
L0Z60 : Secrétaires bureautiques et assimilés	701	138	19,7%
A1Z41 : Jardiniers salariés	680	22	3,2%
V5Z81 : Professionnels de l'animation socioculturelle	637	16	2,5%
S1Z40 : Cuisiniers	340	105	30,9%
V5Z84 : Surveillants d'établissements scolaires	339	4	1,2%
U1Z91 : Artistes (musique, danse, spectacles)	338	1	0,3%
S1Z20 : Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	296	143	48,3%
B2Z40 : Maçons	281	37	13,2%
T1Z60 : Employés de maison et personnels de ménage	240	33	13,8%
S2Z61 : Serveurs de cafés restaurants	238	69	29,0%
R0Z61 : Caissiers	225	50	22,2%
B1Z40 : Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	220	28	12,7%
T4Z60 : Agents d'entretien de locaux	204	25	12,3%
G0A43 : Ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien du bâtiment	199	19	9,5%
T2B60 : Assistantes maternelles	184	45	24,5%
J1Z40 : Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention	182	16	8,8%
T2A60 : Aides à domicile et aides ménagères	180	11	6,1%
V0Z60 : Aides-soignants	166	50	30,1%
R1Z62 : Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels	159	52	32,7%
R2Z80 : Attachés commerciaux	154	76	49,4%
R0Z60 : Employés de libre service	150	57	38,0%
T4Z62 : Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets	140	55	39,3%
G1Z70 : Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	139	65	46,8%
R1Z61 : Vendeurs en ameublement, équipement du foyer, bricolage	137	32	23,4%
V4Z83 : Educateurs spécialisés	137	29	21,2%
J3Z42 : Conducteurs et livreurs sur courte distance	135	60	44,4%
B0Z20 : Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	126	43	34,1%
R1Z60 : Vendeurs en produits alimentaires	126	15	11,9%
B0Z21 : Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	117	5	4,3%
Total des 30 premiers	8 155	1 326	16,3%
Ensemble des offres enregistrées	12 118	2 669	22,0%

Source : Dares STMT, Pôle emploi

Sur un total de 11 118 offres de travail comptabilisées par Pôle emploi en 2012, 8 155 concernent les trente métiers les plus offerts par les employeurs soit 67,3 % des offres.

Il s'agit majoritairement d'emplois d'ouvriers et d'employés généralement peu qualifiés. 22,0 % des offres collectées par Pôle emploi sont des contrats CDI ou CDD de plus de douze mois. Toutefois cette proportion d'offres durables est très variable selon les métiers. Pour les principaux métiers, elle oscille entre quelques pourcents et 49,4 % pour les attachés commerciaux. La part des offres durables a globalement reculé de 3,7 points

sur un an, mais de près de 20 points en 5 ans.

Il faut compléter ces chiffres car les offres d'emploi qui transitent par Pôle emploi ne représentent qu'une partie des embauches effectivement réalisées dans l'économie guadeloupéenne.

En effet, 76 504⁽³⁾ déclarations uniques d'embauche, y compris les contrats de travail d'intérim, ont été enregistrées par l'URSSAF de Guadeloupe au cours de l'année 2012. Un nombre d'offre qui diminue de 8,6 % par rapport à 2011. Hors intérim, la baisse atteint 9,6 %.

⁽³⁾ Ce ne sont pas des équivalents temps plein, l'intérim représentant déjà 40% des embauches

Les politiques de l'emploi en Guadeloupe et Îles du Nord en 2012

I • Vue d'ensemble

A - Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion

La mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion est désormais sous la responsabilité partenariale de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Conseil Général intervient dans le domaine de l'insertion des jeunes et des publics en difficulté (allocataires du RSA) par l'intermédiaire de la Mission Locale.

La Conseil Régional dispose d'une compétence générale sur la formation, qu'il s'agisse de l'apprentissage comme de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

L'Etat conserve quant à lui diverses prérogatives :

- le soutien en vue du retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des allocataires de minima sociaux et des jeunes éloignés du marché du travail par les mesures telles que l'Alternance, le CUI (marchand et non marchand), le Civis et l'Emploi d'Avenir.
- la garantie de ressources aux travailleurs handicapés et le soutien aux structures du milieu protégé

- le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- le soutien à l'insertion des jeunes en difficulté à travers la Mission Locale et le fonds d'insertion professionnel des jeunes
- l'aide aux entreprises, l'accompagnement des restructurations (chômage partiel, AS-FNE) et l'appui au dialogue social (amélioration des relations du travail, mutations économiques)
- en matière de formation (Insertion Réinsertion et Lutte contre l'illettrisme, formation des détenus, Ateliers Pédagogiques Personnalisés)
- la contribution de l'Etat au Contrat de Plan Etat-Région (CPER)

Grâce à un certain nombre de dispositifs spécifiques et particuliers, adaptés aux catégories des publics concernés (jeunes, femmes, chômeurs de longue durée, seniors...), l'Etat met en œuvre son action pour proposer des solutions d'emploi, de formation ou d'insertion au demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi..

B - Les dispositifs mis en œuvre

1 - L'insertion et la formation des jeunes

Mesures dédiées aux jeunes depuis 2002

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Contrat d'apprentissage	898	1014	1138	936	763	1121	1102	597	782	778	806
Contrat de qualification (jeunes)	621	707	621	76	-	-	-	-	-	-	-
Contrat d'adaptation	6	1	3	0	-	-	-	-	-	-	-
Contrat d'orientation	71	82	57	0	-	-	-	-	-	-	-
Contrat de professionnalisation (jeunes -26 ans)	-	-	-	501	610	791	699	422	660	643	520
Emplois jeunes (NSEJ) : nombre d'embauches	560	255*	116*	43*	45*	4*	-	-	-	-	-
Emplois d'Avenir - non marchand	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
Emplois d'Avenir - marchand	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Trajet d'Accès à l'Emploi (Trace)	708	711	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Civis**	-	-	11	1 004	2813	1735	2139	2001	1868	1778	1796
Contrat Jeune en Entreprise (CJE)	7	19	29	25	71	68	-	-	-	-	-
Soutien à l'Emploi des Jeunes Diplômés (SEJD)	-	-	12	24	20	14	-	-	-	-	-
Jeunes embauchés dans le cadre du congé de solidarité	-	-	-	56	184	176	83	-	-	-	-
Projet Initiative Jeune (PIJ)	1 487	1 440	1 604	1 326	1 167	1 004	921	1 207	1 315	128	104
- dont Création d'Entreprise	744	729	875	622	428	285	195	96	123	128	104
- dont Mobilité (dispositif supprimé en 2011)	743	711	729	704	739	719	726	1 111	1 192	-	-
Total des aides	4 358	4 229	3 591	3 991	5 673	4 913	4 944	4 227	4 625	3 327	3 240

*Embauches réalisées uniquement sur des postes laissés vacants

**Alors que Civis était un contrat aidé pour les associations d'utilité sociale et humanitaire en 2004, c'est un parcours d'insertion professionnelle à partir de 2005.

Source : Dares, DIECCTE, Mission Locale, Pôle emploi

En 2012, les jeunes ont été moins nombreux que par le passé à bénéficier des mesures d'aide à l'emploi, d'insertion ou de formation. En effet, le nombre de dispositifs jeunes a reculé de 2,6 % par rapport à l'année 2011.

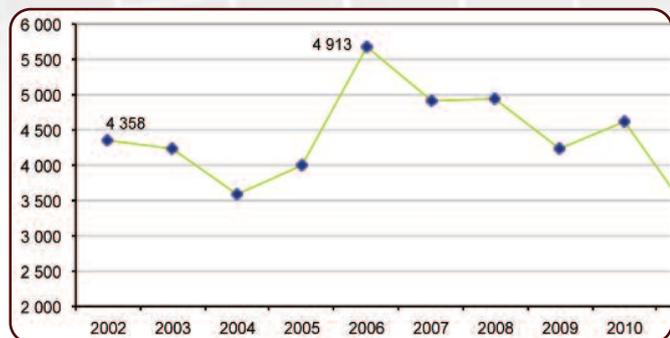
Cette baisse est imputable à la diminution du nombre de contrats de professionnalisation jeunes (-19,1 %) et du dispositif PIJ création (-18,8 %). Les autres mesures encore en vigueur sont restées quasiment stables ou en légère hausse.



C'est le cas du parcours CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) dont le nombre n'a progressé que de 1,0 %. Quant aux contrats d'apprentissage, la progression est plus nette (+3,6% par rapport à 2011) mais les niveaux de contrats enregistrés demeurent en deçà des meilleures années en 2007 et

2008. Notons l'arrivée des emplois d'avenir (destinés à des jeunes non diplômés), cependant ils n'ont généré que 14 contrats dans le secteur non marchand dans l'année car le dispositif n'a démarré qu'en novembre 2012.

Nombre de jeunes entrés dans des mesures spécifiques depuis 2002



Source : Dares, DIECCTE, Mission Locale, Pôle emploi

Depuis 2006, les mesures en faveur des jeunes ne cessent de reculer. Par rapport à l'année 2011, le nombre de dispositifs a encore diminué de 2,6 % et de 42,9 % depuis 2006 (meilleure année en termes de nombre de contrats aidés enregistrés).

Le rôle «d'amortisseur» que jouent les emplois aidés sur le chômage s'estompe peu à peu.

Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi jeunes en catégories ABC a augmenté de 29,0 % entre 2006 et 2012.

2 - La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux

Stages et contrats du secteur marchand depuis 2002

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SIFE Collectifs	1519	1457	2128	-	-	-	-	-	-	-	-
SIFE Individuels	1009	1449	1144	-	-	-	-	-	-	-	-
Stage d'Accès à l'Emploi (SAE)	205	256	228	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrat d'Accès à l'Emploi (CUI-CAE Dom)	994	1078	1137	1173	1056	1068	1248	813	819	449	672
Allocation de Retour à l'Activité (ARA)	394	370	312	275	243	231	160	70	91	-	-
Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activités (CI-RMA)	-	-	-	13	132	163	101	70	61	-	-
Total	4 121	4 610	4 949	1 461	1 431	1 462	1 509	953	971	449	672

Source : DIECCTE, Pôle emploi, CGSS, ASP

Le CAE Dom est devenu, depuis le 1er janvier 2011, le CUI-CAE Dom (Contrat Unique d'Insertion). Il demeure le seul dispositif en vigueur dans le secteur marchand. Les emplois d'Avenir dont le décret d'application est sorti le 31 octobre pour une mise en œuvre le 2 novembre 2012, n'ont pas enregistré de contrats dans le secteur marchand en Guadeloupe en 2012. Le dispositif CUI-CAE Dom, destiné aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux dans le secteur marchand, a mis en situation d'emploi un peu plus de personnes qu'en 2011.

En effet, le nombre de contrats CUI-CAE Dom a augmenté de 50 % tandis qu'en 2011, le recul était de 45,2 % par rapport à 2010.

Des chiffres rassurants mais encore insuffisants au regard de la population inscrite à Pôle emploi. 66 766 personnes sont des demandeurs d'emplois de catégories ABC fin 2012 dont 36 022 sont inscrits de manière continue depuis au moins un an. Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi sont au nombre de 24 712 soit plus d'une personne en demande d'emploi sur trois.

Contrats du secteur non marchand depuis 2002

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Contrat Emploi Solidarité (CES)	2 963	2 235	2 634	1 348	-	-	-	-	-	-	-
Contrat Emploi Consolidé (CEC)	2 448	2 184	1 823	1 390	682*	147*	-	-	-	-	-
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)	-	-	-	-	1 954	3 692	4 258	4 195	4 166	4 067	4 886
Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA)	4 348	3 756	3 489	2 748	914	246	506	204	1	-	-
Contrat d'Avenir (CAV)	-	-	-	609	1 892	1 420	1 165	829	607	-	-
Total	9 759	8 175	7 946	6 095	5 442	5 505	5 929	5 228	4 774	4 067	4 886

* Renouvellement uniquement - Source : DIECCTE, ASP

Le volume de réalisation du Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CUI-CAE) est reparti à la hausse en 2012 (+20,1 %). C'est le meilleur niveau en volume du CUI non marchand depuis sa mise en

œuvre en 2011. Il n'existe plus désormais qu'un contrat du secteur non marchand en faveur des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi. Le CAV, le CIA et le CAE ont été regroupés en un seul contrat : le CUI.

3 - L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique

Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique depuis 2002

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Exonération 1^{er} salarié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abattement forfaitaire pour l'embauche de salarié à temps partiel	1365	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chômage partiel											
Nombre d'heures autorisées	78 187	72 627	111 898	140 522	55 665	66 828	79 971	1 405 796	119 986	59 524	33454
Nombre d'heures indemnisées	30 260	34 059	97 894	86 368	71 025	12 908	78 029	6 5287	11 854	13 800	14 912
Association intermédiaire (AI)											
Nombre	16	14	11	13	11	7	6	1	2	1	3
Nombre d'heures "prestées"	217 446	199 941	122 016	88 869	53 308	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Nbre de salariés (ETP)*	141	130	79	58	35	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Salariés mis à disposition	580	426	215	123	35	nd	nd	nd	nd	nd	24
Entreprise d'Insertion (EI)											
Nombre	15	29	32	27	26	16	28	25	23	28	19
Postes aidés	172	179	247	235	234	218	299	225	210	826	167
Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)											
Nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Postes aidés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
Atelier Chantier d'Insertion (ACI)											
Nombre	-	-	-	-	3	19	21	24	25	28	31
Postes aidés	-	-	-	-	45	300	450	444	645	816	1 307
Organisme Agréé des Services à la Personne (OASP)											
Régime mandataire :	178 173	171 041	136 728	121 373	106 463	78 424	137 545	118 659	128 484	108 251	55 546
Nbre heures	116	111	89	79	69	51	86	74	80	67	35
Nbre de salariés (ETP)*	218	265	178	163	178	131	153	-	-	-	-
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	651 911	1 163 374	1 116 226	812 803	1 151 348	1 524 854	1 810 455	-	-	-	-
Régime prestataire : Nbre heures	423	755	725	528	748	990	1 127	1 023	1 340	1 566	1 059
Nbre de salariés (ETP)*	852	1 110	1 016	757	773	1 507	1 727	-	-	-	-
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chèque conseil (attribué)	180	950	3 306	5 412	8 628	4 441	4 128	-	-	-	-
ACCRES (Nombre de bénéficiaires) (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise)	182	119	66	108	190	470	955	923	1 356	1 268	1 149
NACRE (Nombre de bénéficiaires) (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)	-	-	-	-	-	-	-	287	479	424	459
Projet Initiative Jeune (PIJ) - Création Nbre d'entreprises créées	577	835	743	648	375	291	203	93	111	112	97

* Equivalent temps plein - Source : DIECCTE, Urssaf

En 2012, les entreprises de Guadeloupe (y compris les Îles du Nord) ont moins eu recours au chômage partiel qu'en 2011 en termes de nombre de demandes⁽⁴⁾ (39 en 2012 contre 42 en 2011). Les salariés bénéficiaires sont aussi moins nombreux (164 contre 237 un an plus tôt). Ainsi, le nombre d'heures autorisées diminue et est inférieur de 43,7 % par rapport à l'année précédente.

En revanche, le nombre d'heures indemnisées ou payées est en augmentation de 8,1 % sur un an. Les secteurs les plus concernés sont la restauration (18 %), le BTP (15%) et l'industrie en particulier la réparation et l'installation de machines et d'équipements (14 %).

Les difficultés de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) perdurent et sont plus fortement ressenties par les Associations Intermédiaires (AI). Les difficultés sont apparues depuis 2003 (date de mise en œuvre de la loi pour l'Outre-mer appelée LOPOM). Les AI sont en effet mises en concurrence directe avec le secteur privé par l'application de la loi spécifique pour l'outre-mer relative aux exonérations des charges sociales.

Depuis 2009, le nombre d'AI a régressé fortement à seulement quelques unités (3 associations en 2012 contre 15 en 2002). En revanche, les Entreprises d'Insertion (EI) voient leur nombre se maintenir à un bon niveau, mais en léger repli par rapport à 2011. Le nombre de postes conventionnés par EI recule également soit en moyenne neuf postes par EI.

Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) poursuivent leur

progression. Avec 51 ACI en 2012, le nombre d'ACI s'est accru de 82,1 % sur un an. Dans une moindre mesure le nombre de postes conventionnés a progressé de 58,2 % après une augmentation de 28 % en 2011. Malgré la forte augmentation du nombre d'ACI, les sorties vers l'emploi ou la formation sont limitées. Le taux de retour vers l'emploi durable des salariés est inférieur à 6 %. De plus, 60 à 70 % des salariés se retrouvent sans emploi ou au chômage suite à un contrat d'insertion. Les difficultés sociales des salariés perdurent au terme de leur contrat en ACI.

Le nombre d'Organismes de Services à la Personne (OSP), appelés autrefois «emplois familiaux» avant la loi du 26 juillet 2005, a encore progressé. Le nombre d'OSP recensés en 2012 s'établit à 228 structures contre 163 en 2011.

Toutefois, seuls 113 organismes ont communiqué leurs déclarations d'activités. Le nombre d'heures d'activités est en recul pour la première fois depuis 2009 (année de crises sociale et économique).

Cette diminution s'explique en partie par la faible remontée de statistiques sur les activités des OSP. Seuls 50% des structures ont communiqué leur bilan d'activités contre 70 % en 2011.

La baisse des heures d'activités est d'un tiers par rapport à l'année 2011 et concerne aussi bien les activités prestataires que mandataires. Ainsi le nombre d'heures d'activités en régime prestataire diminue de 32,2 % et celui du régime mandataire de 48,7 %. Pour ce dernier, le nombre d'heure est en

⁽⁴⁾ Une entreprise peut faire plusieurs demandes



constante diminution depuis 2008. La part du régime mandataire ne représente que 3,2 % des activités des OSP (contre 21,5 % en 2002). Le choix du régime prestataire est favorisé par une gestion administrative plus simple tant pour l'employeur que pour le bénéficiaire. Les Services à la Personne (SAP) sont fortement développés pour l'activité de «services aux personnes dépendantes⁽⁵⁾» dont la proportion atteint 69 % pour le régime prestataire et 78 % pour le régime mandataire. L'activité «les services de la vie quotidienne⁽⁶⁾» occupe la seconde position pour le régime prestataire avec une proportion de 27 %. Quant à l'activité «Services à la Famille⁽⁷⁾», elle occupe la deuxième place pour le régime mandataire. Au cours de l'année 2012, les OSP ont embauché 1 915 salariés dont 1 817 pour le régime prestataire.

Mais en équivalent temps, le nombre de salariés n'est que de 1 059 en régime prestataire et de 35 en régime mandataire. Trois salariés sur quatre sont à temps partiel en 2012 comme en 2011. Si 80 % des salariés guadeloupéens sont en CDI, seulement 67 % des salariés en OASP ont un emploi à durée indéterminée. Le secteur est très féminisé : 96 % des salariés dans les organismes des services à la personne sont des femmes.

Le dispositif NACRE qui vise à proposer aux porteurs de projet de création d'entreprise un ensemble de services d'appui technique financé par l'Etat. En 2012, 459 projets ont bénéficié du dispositif NACRE, soit 8,3 % de plus qu'en 2011. Quant aux autres dispositifs de création d'entreprise, l'ACCRE recule de 8,4 % sur un an et le PIJ Création de 13,4 %.

Mesures d'accompagnement des restructurations depuis 2002

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ASFNE Licenciement (bénéficiaires potentiels)	125	122	53	53	69	27	4	6	9	5	0
Cellule de reclassement (adhésions individuelles)	0	50	0	0	0	0	161	109	0	0	0
Préretraite progressive (bénéficiaires potentiels)	1	1	3	0	-	-	-	-	-	-	-
Congé solidarité (nombre d'adhésions)	-	-	-	346	243	-	-	-	-	-	-

Source : DIECCTE, Pôle emploi

Face aux restructurations économiques, des dispositifs d'accompagnement peuvent être utilisés par les entreprises. Ces dispositifs sont de moins en moins mobilisés par les employeurs et seuls quelques salariés ont pu bénéficier d'un dispositif d'accompagnement.

Pour l'année 2012, aucun salarié n'a adhéré à l'Allocation Spéciale du Fonds National de l'Emploi (AS-FNE) qui favorise le départ en préretraite de salariés âgés concernés par un licenciement économique. Une mesure qui diminue en nombre de bénéficiaires depuis 2003 bien que le nombre de licenciements économiques de seniors, demeure soutenu (501 salariés de 50 ans et plus licenciés «économique» en 2012).

Ce fort déclin de l'AS-FNE est la conséquence de la décision des pouvoirs publics d'augmenter le taux d'emploi des seniors (objectif de Lisbonne) mais aussi de la réforme des retraites. En cas de licenciements économiques collectifs (plus de 10 salariés) une cellule de reclassement peut-être mise en place par l'entreprise. Son objectif est le reclassement rapide (en moins d'un an) des salariés licenciés grâce à un suivi individualisé. Par ailleurs, l'Etat peut apporter son aide dans le cadre d'une convention conclue entre l'entreprise et la DIECCTE. En 2012, il n'y pas eu de salarié en cellules de reclassement. Alors que le nombre de salariés licenciés économiquement était de 1 905 en 2012 selon Pôle emploi.

II • Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand

A - Les contrats en alternance

1 - Le contrat d'apprentissage

L'alternance recouvre deux types de contrat : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Ce dernier remplace à partir de 2005 les contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation.

Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs (16 à 25 ans voire plus sous certaines conditions) ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. C'est un contrat de travail alternant formation en entreprise et en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

En 2012, le nombre de jeunes embauchés en contrat d'apprentissage est reparti à la hausse après avoir enregistré une forte

baisse de 46 % en 2009.

Le nombre de contrats d'apprentissage réalisés sur le territoire de la Guadeloupe (en ajoutant les Îles du Nord) s'établit à 806 (37,0 % d'augmentation entre 2011 et 2012). Mais celui-ci n'atteint pas les niveaux de 2007 et de 2008 (plus d'un millier de bénéficiaires). Ces résultats ne sont pas très encourageant au regard du nombre de jeunes de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (8 855 en catégories ABC) et du taux de chômage observé localement.

Le taux de chômage des moins de 25 ans vaut 57,6 % au second trimestre 2012 (même si la très grande majorité des jeunes concernés est scolarisée). En comparaison, le taux de chômage global s'établit à 22,9 %.

La population féminine est largement minoritaire en apprentissage même si la proportion de filles peut fluctuer nette-

⁽⁵⁾ Aide Personnes Agées, Assistance Personnes Handicapées, Aide Mobilité/Transport, Aide/Accompagnement Familles Fragilisées etc.

⁽⁶⁾ Ménage/Repassage, Petit Jardinage/Bricolage, Préparation Repas/Commissions etc.

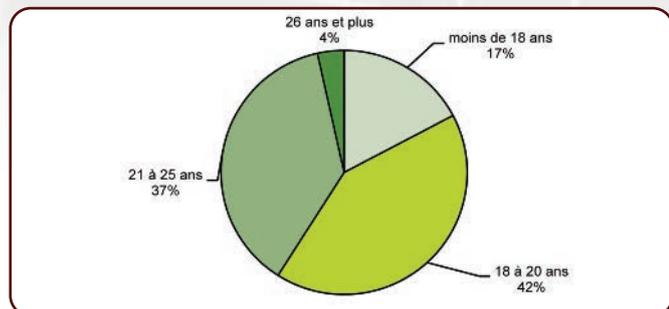
⁽⁷⁾ Garde d'enfant de -3 ans / +3 ans à domicile, Assistance informatique/administrative à domicile, Cours et Soutien à domicile, Accompagnement/Déplacement enfant -3 ans / +3 ans.



ment d'une année à l'autre. Elles sont ainsi relativement moins en 2012 que l'année précédente. Elles représentent 25,2 % des apprentis contre 29,5 % en 2011. Les bénéficiaires sont jeunes : 60,0 % d'entre eux n'ont pas plus de 20 ans. Ce sont principalement les hommes.

Les femmes sont «quasiment absentes» chez les moins de 18 ans (12,4%) et plus présentes chez les 21 ans et plus (32,7 %). Notons qu'il est exceptionnel de rencontrer des jeunes apprentis en situation de handicap.

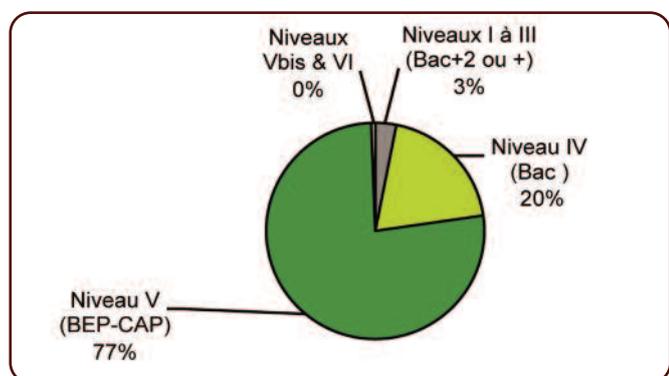
La répartition des apprentis par âge en 2012



Source : Dares Ariane

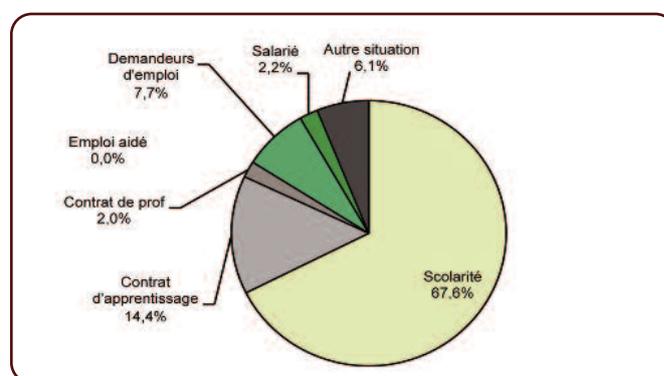
Les jeunes en contrat d'apprentissage ont niveau de formation relativement faible. Les apprentis sont en majorité de niveau CAP-BEP(niveau V). Les niveaux baccalauréat ou plus sont bien représentés et leur part augmente régulièrement. Par contre, il y a une quasi-absence des bas niveaux de formation (Vbis et VI) alors que cette population représente 30,7 % des demandeurs d'emploi en catégories ABC en 2012. L'apprentissage, formation qualifiante, échappe ainsi aux non diplômés (difficultés d'insertion accentuées par leur sous-qualification, pénalise leur retour vers l'emploi).

Niveau de formation des apprentis avant le contrat



Source : Dares Ariane

Situation des jeunes avant le contrat d'apprentissage

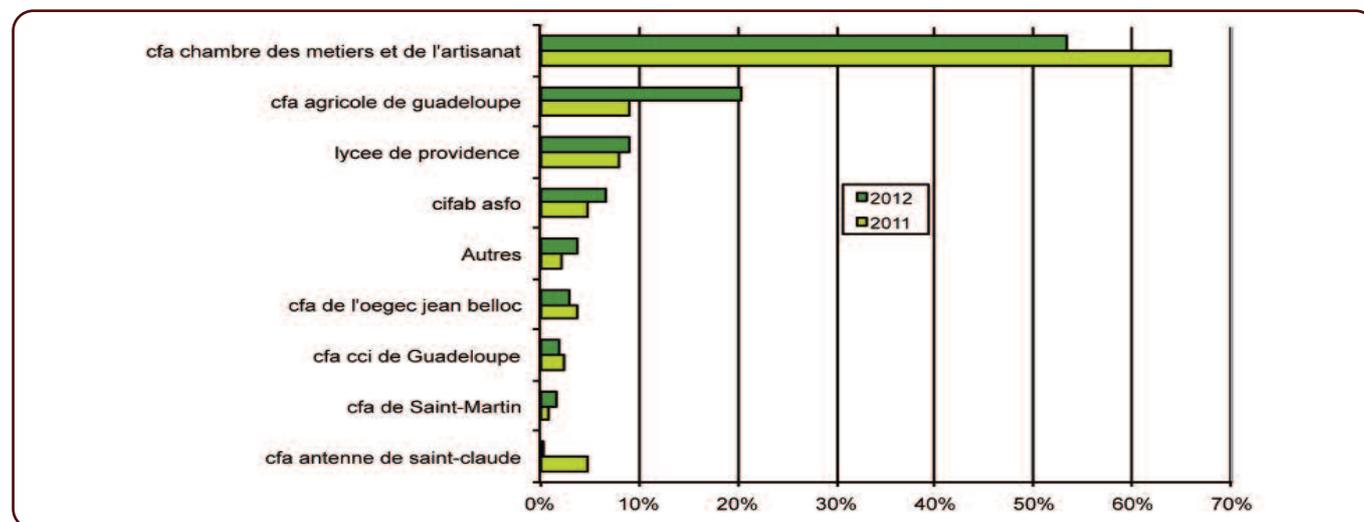


Source : Dares Ariane

Le contrat d'apprentissage est couramment utilisé par les jeunes comme une formation initiale qui a l'avantage d'être rémunéré. Préparer un diplôme avec le contrat d'apprentissage fait parti du choix de nombreux jeunes mais cela nécessite de trouver une entreprise accueillante. En revanche, peu de demandeurs d'emploi ont recours à ce type de contrat alors que c'est un dispositif de formation qualifiante qui peut déboucher sur un emploi durable.

Sur l'ensemble des CFA (Centre de Formation des Apprentis) présents sur le territoire guadeloupéen y compris les Îles du Nord, La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) regroupe une majorité des contrats d'apprentissage. Le CFA de la Chambre d'agriculture occupe la seconde place. Le lycée de Providence et le CIFAB ASFO viennent ensuite.

Répartition des salariés apprentis selon le Centre de Formation des Apprentis (CFA)



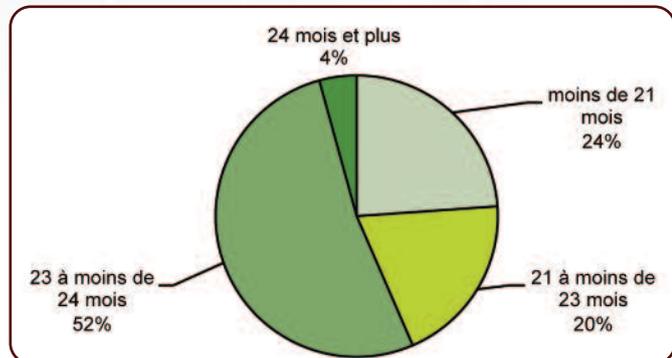
Source : Dares Ariane



La durée moyenne des contrats conclus est de 21,8 mois (un peu moins qu'en 2011, 22,3 mois). La grande majorité des contrats a une durée comprise entre 21 et 24 mois. Les contrats de durée inférieure à 21 mois sont plus rares (23,9 %) et les contrats de durée inférieure à 18 mois encore plus. 5,0 % des contrats dépassent les deux ans. Certains apprentis terminent leur contrat de façon prématurée. Le taux de rupture de contrat avant terme s'est amélioré,

il est en baisse et s'établit à 8,2 % en 2012 contre 10,2 % en 2011. Dans 54,8 % des cas, la rupture a lieu au motif d'un commun accord des deux parties, l'apprenti et l'employeur. Dans 23,8 % des cas, il s'agit d'une rupture dans les deux premiers mois du contrat. Les autres motifs de rupture rencontrés sont moins courants. Il s'agit de la faute grave, de l'inaptitude de l'apprenti, du manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations et de cas de force majeure.

Durée des contrats d'apprentissage en 2012

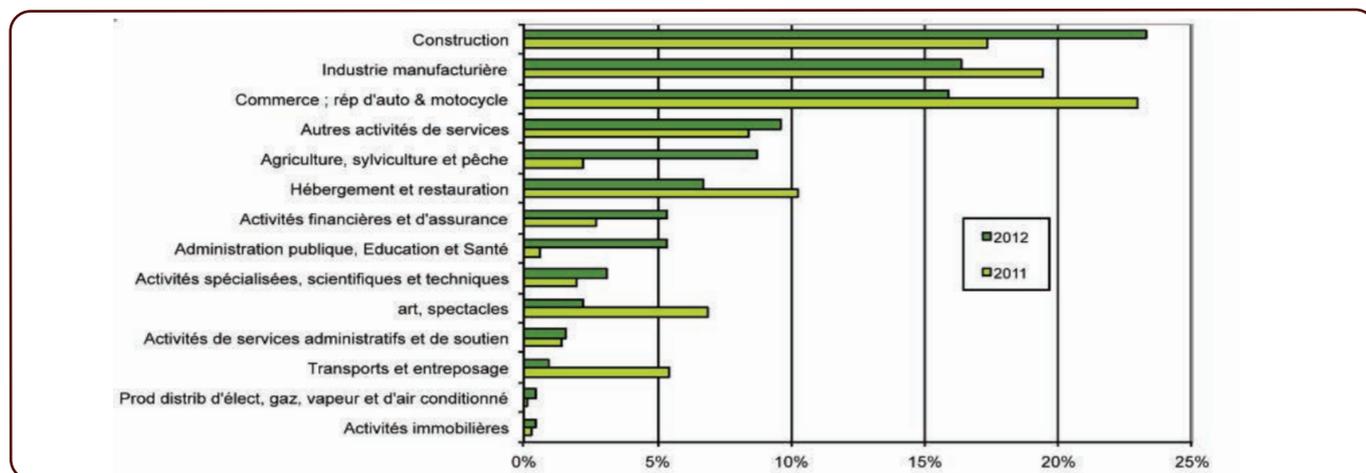


Source : Dares Ariane

Tout comme les années précédentes, les propositions d'embauche de jeunes en contrat d'apprentissage proviennent principalement des secteurs de la construction, de l'industrie manufacturière et du commerce. Un apprenti sur quatre travaille dans le secteur de la construction. L'industrie arrive à la seconde place. Le secteur du commerce et de la réparation automobile recule et occupe la troisième place des secteurs. Viennent ensuite les autres activités de service, l'agriculture et l'hébergement et la restauration.

Le commerce et les services pris dans leur ensemble concentrent l'essentiel des apprentis.

Secteurs d'activités des entreprises qui accueillent les apprentis



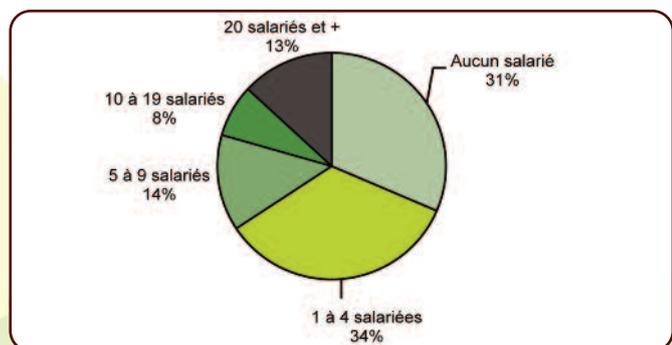
Source : Dares Ariane

Les entreprises qui ont le plus recours au contrat d'apprentissage sont de petite taille (moins de 10 salariés dans la très grande majorité des cas). Celles ayant un effectif de moins de dix salariés ont embauché 66,0 % des apprentis. A noter que les entreprises sans salarié déclaré ont recruté 31,0 % des jeunes en apprentissage.

Pour ces PME, le rôle de la chambre des métiers est déterminant. Il est le moteur du développement des contrats d'apprentissage.

Ce n'est pas un hasard si plus de la moitié des embauches sont réalisées par les entreprises inscrites au répertoire de la chambre des métiers.

Taille des entreprises qui recrutent en 2012



Source : Dares Ariane

Par ailleurs, 44 % des maîtres d'apprentissage (tuteurs) sont l'employeur de l'entreprise d'accueil.

Les contrats d'apprentissage en 2012 selon la commune de l'apprenti et de l'employeur

Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur	Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur
Les Abymes	17,9%	12,6%	Saint-Claude	1,4%	1,2%
Baie-Mahault	8,5%	18,1%	Anse-Bertrand	1,4%	1,2%
Gosier	8,3%	6,2%	Grand Bourg	1,2%	1,4%
Lamentin	5,8%	3,1%	Gourbeyre	1,2%	1,0%
Sainte-Rose	5,4%	6,4%	Pointe-Noire	1,2%	0,8%
Morne a L'eau	5,0%	4,5%	Saint-Louis	1,2%	0,8%
Capesterre Belle-eau	4,7%	2,5%	Baillif	1,0%	0,4%
Petit-Bourg	4,7%	4,1%	Deshaies	1,0%	0,2%
Sainte-Anne	4,1%	2,7%	Port-Louis	0,8%	0,6%
Pointe a Pitre	3,7%	10,5%	Désirade	0,8%	0,2%
Saint-François	3,5%	3,3%	Vieux-Habitants	0,4%	0,4%
Moule	3,3%	4,3%	Capesterre de M/G	0,4%	0,4%
Trois-Rivières	2,5%	1,4%	Saint-Barthélemy	0,4%	0,2%
Petit-Canal	2,3%	2,1%	Terre de Bas	0,2%	0,0%
Saint-Martin	2,3%	2,3%	Terre de Haut	0,0%	0,0%
Bouillante	1,9%	1,0%	Vieux-Fort	0,0%	0,4%
Goyave	1,6%	2,5%	Hors département	0,8%	0,0%
Basse-Terre	1,4%	3,5%	Total	100,0%	100,0%

Source : Dares Ariane

Les apprentis habitent pour 38,4 % d'entre eux dans la zone centre de la Guadeloupe (les Abymes, Pointe-à-Pitre, le Gosier et Baie-Mahault). Hormis Pointe-à-Pitre, ce sont les communes les plus peuplées de la Guadeloupe. En revanche, presque un contrat sur deux (47,4%) a été

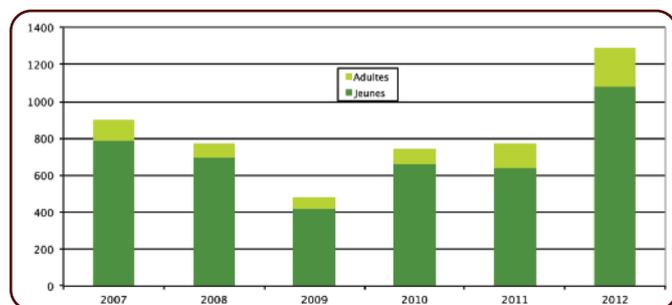
signé par les entreprises de la zone centre. En particulier, il y a plus de contrats signés par les entreprises des villes de Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre que d'apprentis y résidant. Les entreprises des communes de Terre-de-Haut et Terre-de-Bas n'ont pas enregistré de contrat.

2 - Le contrat de professionnalisation

Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est

de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

Nombre de contrats enregistrés



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Le nombre de contrats de professionnalisation a progressé sensiblement de 67,8 % entre 2011 et 2012. Cette progression concerne davantage les contrats jeunes de moins de 26 ans (+68,9 % sur un an) que les contrats adultes de plus

de 26 ans et plus (+61,9 % sur un an). Le nombre de contrats enregistrés s'établit à 1 290, un chiffre bien au dessus des années précédentes. Les contrats en CDI sont rares (2,8 % des contrats). En revanche il y a peu de contrats à temps partiel, seulement 2 %. Les contrats sont à 97,6 % de nouveaux contrats, il y a en effet peu de renouvellement. La durée moyenne des contrats est de 17 mois (18 mois en 2011).

Concernant les bénéficiaires, ce sont des femmes (53%), plus jeunes que l'année dernière. Mais cette jeunesse retrouvée est inférieure aux années antérieures à 2011. En effet, les moins de 20 ans sont proportionnellement plus nombreux qu'en 2011 (39% contre 30%) alors qu'en 2010, cette proportion était de 47 %. Sur les 1 290 contrats comptabilisés, une quinzaine relève de salariés handicapés (1,4 %) alors que 1 500 demandeurs d'emplois handicapés environ sont répertoriés dans les fichiers de Pôle emploi.

Les salariés en contrat de professionnalisation entre 2005 et 2012

Tranche d'âge	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Moins de 18 ans	6%	5%	3%	4%	5%	5%	1%	4%
18 à 20 ans	37%	33%	29%	45%	46%	42%	29%	35%
21 à 25 ans	48%	48%	55%	42%	39%	43%	51%	45%
26 ans et plus	9%	14%	12%	9%	11%	10%	19%	16%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

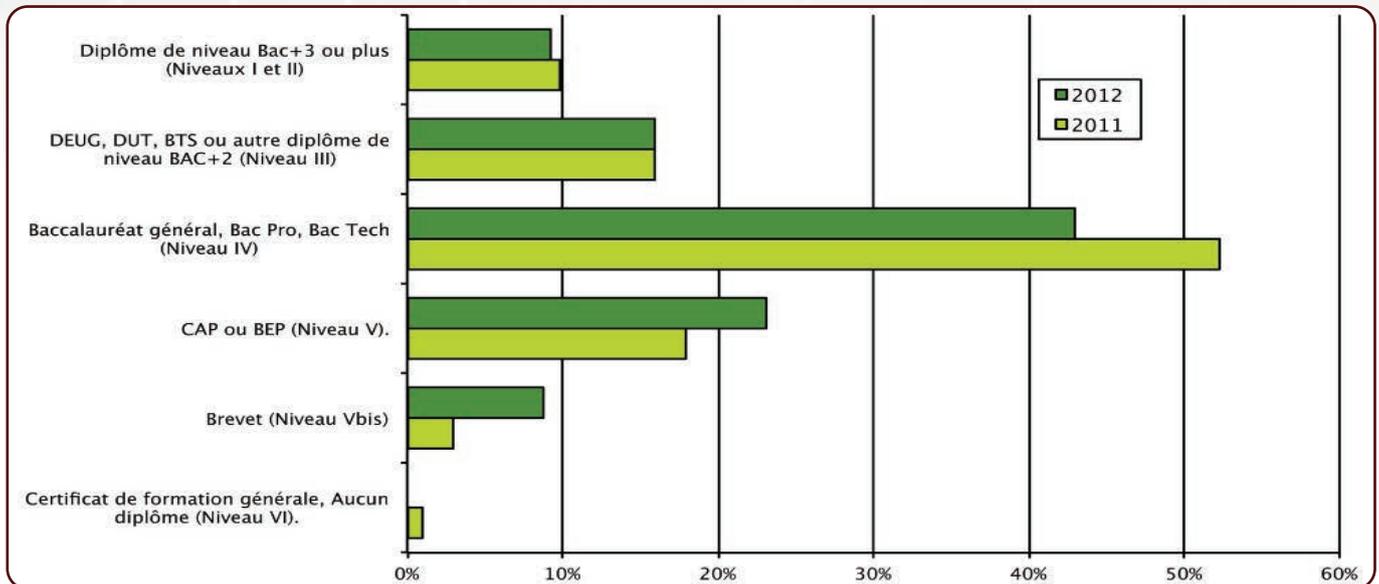
Source : DIECCTE, Traitement ESE



Contrairement au contrat d'apprentissage, le niveau de formation des bénéficiaires est beaucoup plus élevé (68 % ont au moins le Bac contre 23,0 % pour l'apprentissage). Toutefois en comparaison avec l'année 2011, les hauts niveaux de formation ont régressé en 2012. Les jeunes diplômés en contrats de professionnalisation sont moins nombreux en proportion qu'il y a un an.

A contrario, les bénéficiaires de bas niveaux (niveau V et infra) représentent près d'un tiers (32 %) des contrats contre 22 % en 2011. En revanche, il n'y a aucun jeune sans diplôme (niveau VI) en contrats de professionnalisation. Globalement, le niveau de formation des bénéficiaires s'est affaibli par rapport à l'an passé.

Les salariés en contrat de professionnalisation selon leur niveau de diplôme.



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les bénéficiaires des contrats résident pour moitié dans les quatre communes de l'agglomération pointoise (les Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault et le Gosier). Une proportion qui s'est renforcée en 2012 (40,5 % en 2011). Cette densité des bénéficiaires est liée à la densité des structures employeuses dans l'agglomération centre.

En effet, 73,8 % des contrats proviennent des employeurs localisés dans la zone de Pointe-à-Pitre. En revanche, deux communes n'ont pas enregistré de contrat de professionnalisation tant du côté employeurs que du côté salarié. Il s'agit de Terre-de-Haut et Terre de Bas. A noter que quelques bénéficiaires résident sur le territoire hexagonal.

Commune de résidence des bénéficiaires et localisation des entreprises

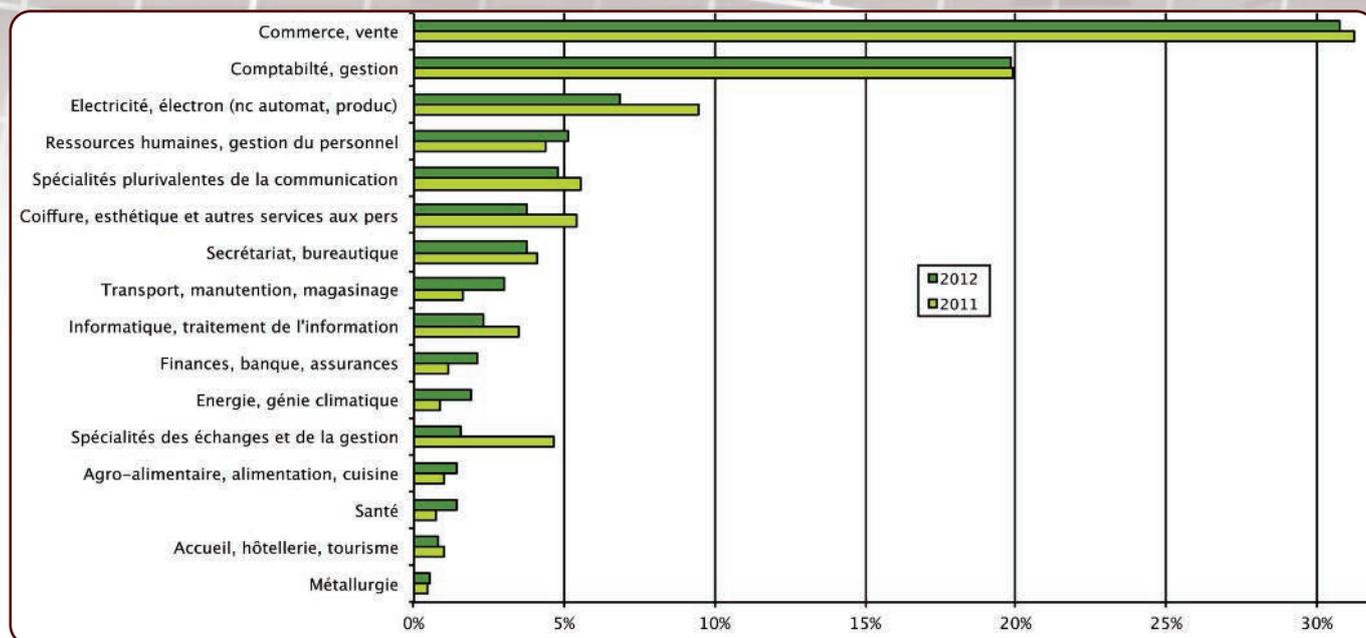
Libellés	Commune Salarié	Commune Employeur	Libellés	Commune Salarié	Commune Employeur
LES ABYMES	19,4 %	20,0 %	POINTE NOIRE	1,1 %	0,0 %
BAIE MAHAULT	8,9 %	40,8 %	PORT LOUIS	1,1 %	0,2 %
LE GOSIER	7,5 %	3,2 %	SAINT CLAUDE	1,1 %	0,2 %
PETIT BOURG	6,9 %	1,9 %	BASSE TERRE	0,9 %	4,1 %
POINTE A PITRE	5,6 %	9,7 %	ANSE BERTRAND	0,8 %	0,1 %
LAMENTIN	5,5 %	0,8 %	DESHAIES	0,7 %	0,3 %
LE MOULE	5,1 %	2,2 %	VIEUX HABITANTS	0,5 %	0,5 %
SAINT ANNE	4,1 %	1,8 %	BAILLIF	0,5 %	0,2 %
MORNE A L EAU	3,6 %	1,8 %	SAINT LOUIS	0,5 %	0,1 %
SAINTE ROSE	3,2 %	1,6 %	GRAND BOURG	0,3 %	1,0 %
CAPESTERRE BELLE EAU	3,0 %	0,5 %	VIEUX FORT	0,3 %	0,0 %
SAINT FRANCOIS	2,3 %	0,7 %	LA DESIRADE	0,2 %	0,1 %
PETIT CANAL	2,0 %	0,7 %	CAPESTERRE M/GALANTE	0,0 %	0,3 %
GOYAVE	1,4 %	0,3 %	SAINT MARTIN	4,9 %	4,9 %
TROIS RIVIERES	1,4 %	0,5 %	SAINT BARTELEMY	0,2 %	0,2 %
BOUILLANTE	1,1 %	0,7 %	Communes hors du Dépt	5,0 %	0,3 %
GOURBEYRE	1,1 %	0,5 %	Total	100,0 %	100,0 %

Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les spécialités de formation les plus dispensées demeurent les filières «commerce, vente» et «comptabilité, gestion» (50,6 % des contrats). Les spécialités «Electricité, électronique», «Ressources Humaines», «Communication», «Coiffure» et «Bureautique» regroupent un contrat sur quatre. Sur les cinquante spécialités de professionnalisation, les

douze premières regroupent plus de 90,0 % des contrats. Notons l'apparition des filières comme l'«agro-alimentaire, alimentation, cuisine» et l'«accueil, hôtellerie, tourisme» depuis 2011 qui se renforce encore en 2012, mais aussi la disparition de la spécialité dénommée «sécurité des biens et des personnes».

Les principales spécialités de formation suivies en Guadeloupe entre 2010 et 2012



Source : DIECCTE, Traitement ESE

En termes de secteurs d'activités, le secteur du commerce et de la réparation automobile est surreprésenté en nombre de contrats de professionnalisation au regard du poids de celui-ci dans la population salariée (21 % des emplois de Guadeloupe). Le secteur de l'industrie occupe désormais la quatrième place (2ème place en 2011). Les secteurs de services administrative et de soutien et autres activités de services sont respectivement au deuxième et troisième rang. Le secteur de la construction ne voit pas sa position

évoluer. Il demeure au sixième rang depuis deux ans avec 6,3 % des contrats. Ainsi il y a davantage de contrats de professionnalisation dans le secteur du « transports » que dans le secteur de la « construction ». Et pourtant, l'emploi du second représente presque le double du premier (en effectif total de salariés en Guadeloupe). Les secteurs des services notamment les « activités de services administratifs et de soutien » et les « autres activités de services » enregistrent une hausse des contrats en proportion depuis deux ans.

Salariés en contrat de professionnalisation selon le secteur d'activité entre 2008 et 2012

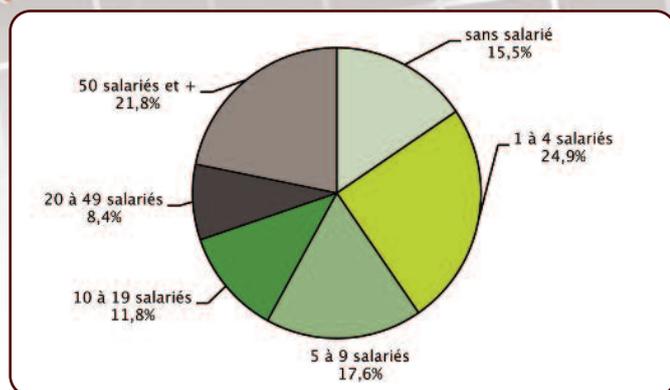
Secteur d'activités	2008	2009	2010	2011	2012
Commerce réparation d'auto motorcycles	22,6%	29,5%	34,3%	33,7%	29,7%
Activités de services administratif et de soutien	3,3%	5,3%	5,8%	8,6%	11,7%
Autres activités de services	5,4%	7,2%	6,9%	8,3%	10,7%
Industrie manufacturière	17,1%	13,5%	8,7%	9,6%	7,0%
Transports et entreposage	5,0%	7,0%	6,0%	5,8%	6,8%
Construction	21,0%	7,8%	6,0%	5,5%	6,3%
Activités financières et d'assurance	3,1%	2,9%	8,1%	4,9%	5,7%
Activité spécialisée, scientifique et technique	5,3%	7,6%	8,2%	5,7%	4,8%
Information et communication	6,0%	3,1%	3,9%	4,2%	4,1%
Enseignement	2,1%	2,5%	1,5%	2,0%	3,3%
Prod, distrib, élec, gaz, vapeur, air conditionné	0,7%	0,8%	3,0%	1,7%	2,5%
Santé humaine et action sociale	1,7%	4,3%	2,6%	3,9%	2,3%
Hébergement et restauration	1,9%	2,9%	1,6%	2,2%	1,7%
Arts, spectacles et activités récréatives	0,6%	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%
Administration publique	0,0%	0,0%	0,5%	0,6%	0,9%
Activités immobilières	3,5%	2,2%	1,2%	0,9%	0,6%
Prod & distr d'eau, gestion déchets & dépollution	0,0%	0,4%	0,3%	0,6%	0,4%
Agriculture, sylviculture et pêche	0,8%	1,8%	0,5%	1,0%	0,1%
Inconnu	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les entreprises qui embauchent sous ce type de contrat restent majoritairement de petites structures (moins de 10 salariés). Elles représentent 58,0 % des contrats de profes-

sionnalisation. Toutefois, les plus grosses entreprises (50 salariés et plus) comptabilisent 21,8 % des contrats (36 % en 2010).

Taille des établissements qui recrutent des contrats de professionnalisation



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Le taux de rupture de contrat de professionnalisation pour l'année 2012 est de 10 % (14 % en 2011, 11 % en 2010 et 8 % en 2009). Le principal motif de rupture identifié est la résiliation du contrat à l'initiative du salarié.

Le financement des actions de formation est assuré par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA).

Liste des OPCA financeurs

Nom des OPCA	part
AGEFOS PME	76,1%
OPCALIA	21,2%
CONSTRUCTYS	1,4%
FAFSAB	0,5%
FORCO	0,3%
AUVICOM	0,2%
OPCA PL	0,2%
FAFSEA	0,1%
OPCABAIA	0,1%
Total	100,0%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

L'Agefos-pme a financé à elle seule plus des deux tiers des contrats de professionnalisation en 2012 (80 % en 2011) sur la douzaine d'OPCA enregistrées.

Une domination de l'Agefos-pme qui diminue au profit d'Opcalia. En 2011, ce dernier avait financé 12 % des contrats de professionnalisation.

B - Le projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité)

Afin de soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle, le Ministère de l'Outre-mer a mis en place le Projet Initiative Jeune (PIJ). Il s'agit d'une aide financière accordée par l'Etat aux jeunes de moins de 31 ans qui souhaitent mener un projet professionnel, soit à travers une aide à la mobilité dans le cadre d'une formation, soit par une aide à la création ou reprise d'une entreprise.

La formation doit être d'une durée supérieure à six mois

L'aide doit s'intégrer dans les filières suivantes :

- les contrats en alternance
- les formations de pré-qualification
- les stages pratiques en entreprise
- les formations AFPA ou Formation Individualisée Mobilité (FIM)

- les formations entrant dans le Programme Régional de Formation
- les formations soutenues par des programmes européens
- d'autres filières sont ouvertes, notamment pour les formations à l'étranger

Cette mesure n'est plus gérée par la Dieccte depuis le 1^{er} janvier 2011. Elle a été remplacée par un autre dispositif appelé ACM : Allocation Complémentaire à la Mobilité.

Cette gestion est désormais assurée par LADOM (L'Agence De l'Outre mer pour la Mobilité) - ex-ANT (l'Agence Nationale pour la promotion des Travailleurs de l'outremer). Aucun résultat ne sera publié pour l'année 2012 en raison de l'absence de données communiquées par LADOM.

C - Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création)

Le PIJ création est une aide financière en capital accordée aux jeunes de moins de 31 ans ou ayant terminé un contrat emploi jeune depuis moins de trois mois qui créent / reprennent une entreprise dans un département d'outre-mer. Le dispositif existe depuis 2001.

En 2012, 183 jeunes de moins de 31 ans ont déposé un dossier de demande de PIJ Création. C'est 7,1% de moins que l'an passé (197 en 2011). Les enveloppes physiques budgétaires se sont contractées passant de 172 en 2011 à 150 en 2012. Tous les dossiers déposés n'ont pas reçu une décision favorable car les projets sont soumis à l'avis du Comité ACCRE qui vérifie la réalité, la consistance et la viabilité de chaque projet de création d'entreprise. Seuls 104 jeunes ont

reçu un accord PIJ soit 57 % des demandes, les autres ayant été mis en attente (dossiers incomplets ou mal remplis, 32 %), refusés ou rejetés (4 %) et ajournés (7%). Les dossiers refusés correspondent à des PIJ dont la viabilité des projets n'est pas démontrée notamment par des capitaux propres et plans de financements insuffisants. Les «ajournés» correspondent à des pièces non valides pour le montage du dossier. A noter que depuis la mise en place de cette mesure en 2001, celle-ci a permis la création de plus de 4 338 entreprises (cf. tableau «Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique») et le taux de survie, après trois ou quatre ans d'activité, atteint les deux tiers des entreprises créées⁽⁸⁾.

⁽⁸⁾ Voir étude «les entreprises créées via le dispositif Projet Initiative Jeune» réalisée par le service ESE, mai 2009

D - Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

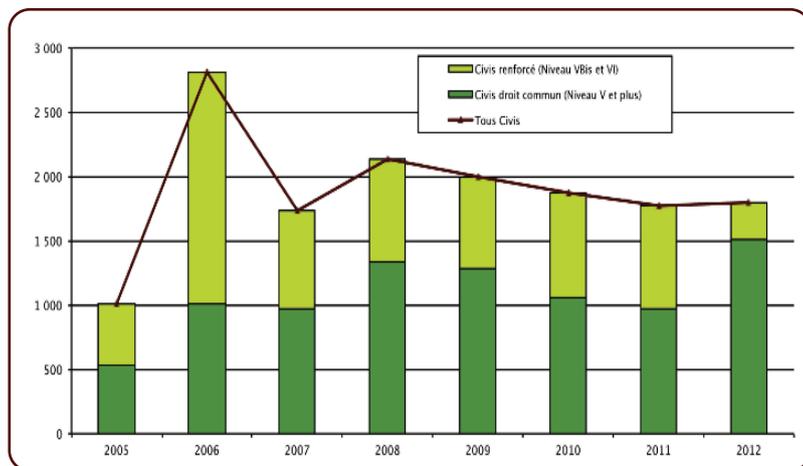
Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il est conclu avec les missions locales et sa durée est d'un an renouvelable.

Pour les personnes d'un niveau de formation VI ou Vbis (jeunes n'ayant aucun diplôme et jeunes ayant prolongé leurs études jusqu'à la fin de la 1^{ère} année de CAP ou de BEP), l'accompagnement personnalisé et renforcé (Civis renforcé) est assuré par un référent. Il vise en priorité l'orientation et l'insertion vers les métiers en développement ou les secteurs d'activité pour lesquels sont identifiées des difficultés de recrutement.

Le parcours Civis est devenu une mesure incontournable au

sein de la Mission Locale de Guadeloupe (un dispositif important en termes de charges financières). En raison d'un budget limité, le nombre de bénéficiaire ne peut atteindre les niveaux de 2008 et 2009. Ainsi, le parcours Civis en 2012 a profité à 1 796 jeunes de moins de 26 ans, un peu plus qu'en 2011 soit une augmentation de 1,0 % sur un an. Cette augmentation bénéficie davantage la population féminine (+2,2 %) que celle des hommes (quasi stabilité ; +0,1%). Quant à la nature du Civis (droit commun ou renforcé), les bénéficiaires du Civis renforcé (niveaux Vbis et VI) sont nettement moins nombreux que les années antérieures ; seules 16 % des jeunes en parcours Civis sont renforcés quand ils représentaient 40 à 45 % les années précédentes.

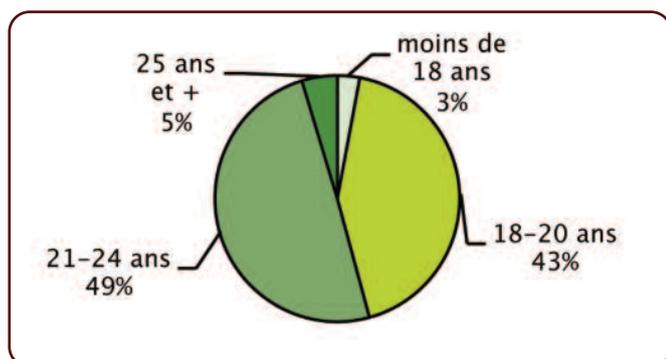
Les bénéficiaires entrés dans un parcours Civis de 2005 à 2012



Source : Dares/Mission Locale

A l'instar des années antérieures, la population masculine demeure majoritaire (51,9 %). Cette surreprésentation des hommes est plus marquée chez les plus jeunes et chez les plus âgés (respectivement 62,3 % et 59,5 %) mais ne concerne que peu d'effectif.

Bénéficiaires par tranche d'âge



Source : Dares/Mission Locale

Le niveau de formation des jeunes est un peu plus élevé que les années précédentes (ce qui explique la faible proportion du Civis renforcé cette année). Toutefois, près de la moitié des jeunes n'ont pas le baccalauréat (en 2011, ils représentaient deux jeunes sur trois). Les jeunes hommes ont un niveau d'étude bien moindre que celui des femmes. Ainsi, 61 % des hommes ont un niveau inférieur au baccalauréat alors que pour les femmes ce taux n'est que de 36 %.

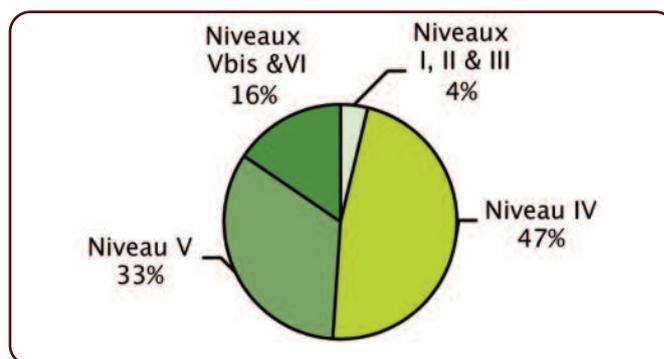
Les bénéficiaires du Civis par sexe et tranche d'âge

	Femme	homme	Ensemble
moins de 18 ans	20	33	53
18-20 ans	372	397	769
21-24 ans	438	452	890
25 ans et +	34	50	84
Total	864	932	1796

Source : Dares/Mission Locale

Les bénéficiaires sont jeunes, plus de 63,5 % d'entre eux ont moins de 22 ans. Les mineurs sont moins représentés que l'an passé (3 % contre 8 % en 2011). L'âge moyen des bénéficiaires en 2012 est de 21 ans.

Bénéficiaires par niveau d'études



Source : Dares/Mission Locale

Quant aux sorties enregistrées, elles demeurent faibles, seulement 3,9 % des bénéficiaires ont obtenu un emploi durable à la fin de leur parcours Civis. Un taux qui s'affaiblit depuis 2010 (6,2 %). La part la plus importante des motifs de sortie correspond au non renouvellement des Civis (66,6 %) c'est-à-dire à une sortie sans solution.

Les motifs de sorties

	2010	2011	2012
Abandon du jeune	2,8%	2,5%	1,1%
Décès	0,1%	0,1%	0,1%
Déménagement	1,9%	1,6%	1,7%
Emploi durable	6,2%	4,8%	3,9%
Fin de la durée du programme	15,0%	25,4%	24,5%
Limite d'âge (26 ans)	4,2%	2,6%	1,5%
Non renouvellement	42,8%	62,9%	66,6%
Renouvellement	27,0%	0,2%	0,6%
Sorties totales	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Dares/Mission Locale

E - Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accès à l'Emploi (CUI-CAE Dom)

Anciennement appelé CAE Dom, le CUI-CAE Dom⁽⁹⁾ est réservé aux employeurs des départements d'Outre-mer, aux COM de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy et à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, le CUI-CAE Dom vise à favoriser l'embauche des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les publics éligibles sont :

- les demandeurs d'emploi de longue durée (un an et plus)
 - les bénéficiaires du RSA et de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité)
 - les travailleurs reconnus handicapés
 - certains jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans, non diplômés
 - les demandeurs d'emploi de longue durée âgés de plus de 50 ans
- Les entreprises bénéficiaires sont celles assujetties aux cotisations Assedic.

Le CUI-CAE Dom est un contrat de travail rémunéré au moins au SMIC (salaire minimum), qui peut être conclu à durée indéterminée ou à durée déterminée de 12 à 24 mois (jusqu'à 30 mois pour les bénéficiaires du RSA).

Le nombre de bénéficiaires de CUI-CAE Dom, en 2012, est en forte progression sur un an de 50,0 %. Toutefois, ce niveau de 672 bénéficiaires demeure en deçà des niveaux habituels enregistrés en Guadeloupe les années précédentes (plus d'un millier par an). En raison de la conjoncture économique difficile qui persiste, Pôle emploi a des difficultés à trouver des entreprises pour accueillir des bénéficiaires de CUI-CAE Dom. L'augmentation des contrats enregistrés profitent d'avantage aux hommes (+59,5 %) qu'aux femmes (+43,4 %). Mais la population féminine demeure majoritaire depuis plus de quatre ans maintenant (58% contre 42 % pour les hommes). La proportion des jeunes en contrat CUI-CAE Dom est moins élevée que l'an passé (13 % contre 14 % en 2011). Quant aux seniors, leur part demeure importante (14 %).

Les bénéficiaires du CUI-CAE Dom* de 2006 à 2012

	homme	femme	moins 25 ans	25 à 29 ans	30 à 49 ans	50 ans et +	Ensemble
2006	597	459	152	197	620	87	1 056
2007	568	492	168	197	605	90	1 060
2008	649	599	175	198	719	156	1 248
2009	375	438	106	133	466	108	813
2010	370	449	102	141	464	112	819
2011	175	274	59	80	246	64	449
2012	279	393	88	126	361	97	672
Evol 2012/2011	+59,4%	+43,4%	+49,2%	+57,5%	+46,7%	+51,6%	+49,7%
Structure 2012	42%	58%	13%	19%	54%	14%	100%

*Remarque : Jusqu'en 2010 le contrat s'appelait le CAE DOM et depuis 2011, il se nomme CUI-CAE Dom ou CUI marchand.

Source : ASP, traitement ESE

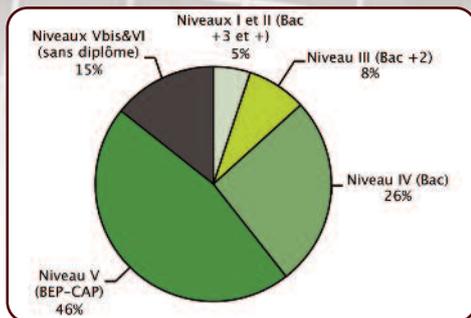
La surreprésentation des femmes perdure encore cette année alors que leur proportion était minoritaire jusqu'en 2008 et plus 54 % des personnes en CAE Dom sont âgés de 30 à 49 ans (60 % en 2010). Cependant, ce dispositif vise un peu plus les bénéficiaires en situation de handicap (3,3 % contre 2,7 % en 2011).

Les bénéficiaires du CUI-CAE sont pour la plus grande partie d'entre eux de niveau V (CAP-BEP). Toutefois leur niveau de formation est bien plus élevé que celui des demandeurs d'emploi. En effet, 61 % des bénéficiaires des CUI-CAE Dom ont au moins un BEP-CAP. Dans la DEFM ABC, la proportion des niveaux V et infra est de 69 %. Les plus diplômés (Bac+2 ou plus) sont également plus nombreux en proportion que

ceux de la population inscrite à Pôle emploi (13 % contre 11 %). Il y a davantage de femmes diplômées que des hommes (17 % contre 9 %) et inversement pour les non diplômés (10 % contre 20 %). Par rapport à l'année 2011, les bénéficiaires des plus hauts niveaux de formation sont moins nombreux proportionnellement (18 % contre 13 %), bien qu'il s'agit d'une mesure destinée aux publics demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi (bas niveaux de formation, DELD, minima sociaux etc.). Les bénéficiaires de CUI-CAE Dom sans diplôme (niveaux Vbis et VI) représentent seulement 14 % des embauches alors que les inscrits à Pôle emploi sans diplôme représente 31 % dans la demande d'emploi. Ce dispositif mérite d'être recentré en priorité sur les bénéficiaires de bas niveaux de formation.

⁽⁹⁾ Le contrat existe dans l'Hexagone avec quelques différences sous le nom de Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE).

Niveau de formation des bénéficiaires en CUI-CAE Dom en 2012



Source : ASP, Traitement ESE

Les bénéficiaires sont plus nombreux localement dans les communes les plus peuplées (Les Abymes, Le Gosier et Baie-Mahault) à quelques exceptions près (Sainte-Anne, Sainte-Rose et Petit-Bourg). Du côté des entreprises d'accueil, elles sont localisées pour un peu moins que la moitié (47,3 %) dans l'agglomération pointoise (Les Abymes, Pointe à Pitre, Baie-Mahault et Le Gosier), lieu où l'activité économique est majeure.

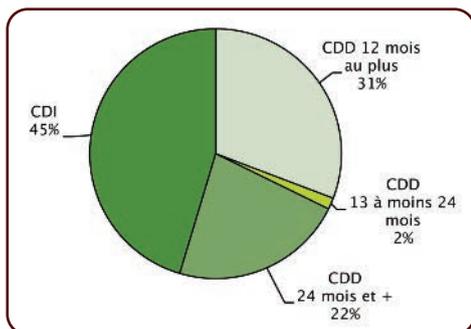
Localisation des contrats d'accès à l'emploi (CUI-CAE Dom) en 2012

Libellés	Commune salariée	Commune employeur	Libellés	Commune salariée	Commune employeur
LES ABYMES	14,1%	12,5%	POINTE NOIRE	1,8%	1,0%
LE GOSIER	8,3%	7,1%	VIEUX HABITANTS	1,5%	2,1%
LE MOULE	6,8%	4,8%	ST CLAUDE	1,3%	0,0%
BAIE MAHAULT	6,0%	22,9%	GOURBEVRE	1,2%	0,4%
STE ANNE	5,7%	3,0%	BAILLIF	1,0%	0,6%
STE ROSE	5,4%	3,1%	BASSE TERRE	1,0%	5,2%
PETIT BOURG	4,6%	1,5%	DESHAIES	1,0%	0,9%
ST FRANCOIS	4,6%	4,9%	GOYAVE	1,0%	1,5%
MORNE A L EAU	3,9%	1,0%	GRAND BOURG	0,9%	2,2%
CAPESTERRE BELLE EAU	3,3%	0,9%	ST LOUIS	0,9%	0,9%
LAMENTIN	2,8%	1,6%	VIEUX FORT	0,6%	0,3%
PETIT CANAL	2,8%	3,3%	LA DESIRADE	0,0%	0,1%
POINTE A PITRE	2,8%	4,8%	Communes hors Guadeloupe	0,4%	0,1%
BOUILLANTE	2,5%	1,8%			
TROIS RIVIERES	2,2%	1,8%			
ANSE BERTRAND	2,1%	0,7%	ST MARTIN	4,9%	4,9%
PORT LOUIS	2,1%	2,8%	ST BARTHELEMY	0,4%	0,7%
CAPESTERRE DE M/GALANTE	1,8%	0,3%	Total	100,0%	100,0%

Source : ASP, traitement ESE

La commune du Moule fait partie du trio de tête parmi les établissements accueillants alors que son poids en termes de salariés privés représente 2,6 % des effectifs totaux. Dans les Îles du Nord, Saint-Martin est bien représenté mais bien moins pour Saint-Barthélemy.

Durée des contrats conclus en 2012



Source : ASP, traitement ESE

Le contrat CUI-CAE Dom a comme objectif d'insérer durablement dans l'emploi le demandeur d'emploi. En effet, la durée de tous les contrats CUI-CAE Dom dépasse les 6 mois (notion de contrat durable). Plus encore, Les bénéficiaires sont à 46 % en contrat CDI (47 % en 2011). Les contrats de 24 mois et plus représentent 41 % des CDD. Contrairement à l'année précédente les femmes sont plus nombreuses en CDD qu'en CDI (45,3 % contre 51,8 % en 2011). La proportion des CDI est forte pour les femmes âgées de 50 ans et plus (56,7 % contre 33,3 % pour les femmes 25-29 ans). Le secteur des services est bien plus

surreprésenté pour ce contrat aidé que dans l'emploi salarié guadeloupéen (24,6 % contre 20,6 %). Mais à l'examen plus fin des secteurs, c'est le secteur du commerce qui occupe la première place en termes de nombre de contrats. Les secteurs de l'industrie et l'hébergement et la restauration sont proportionnellement plus importants en emploi CUI-CAE Dom que sur l'ensemble des emplois tous contrats confondus (respectivement, 7,8 % et 8,5 % source Pôle emploi). En revanche, les secteurs de l'enseignement, le transport, et les activités financières et commerciales sont moins dotés en CUI-CAE Dom.

CUI-CAE Dom selon le secteur d'activités de l'employeur en 2012

Secteurs d'activités	Nbre	Part
Commerce réparation d'automobiles et de motocycles	165	24,6%
Santé humaine et action sociale	79	11,8%
Hébergement et restauration	77	11,5%
Industrie manufacturière	76	11,3%
Activités de services administratifs et de soutien	64	9,5%
Construction	47	7,0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	41	6,1%
Autres activités de services	37	5,5%
Transports et entreposage	25	3,7%
Prod et distrib d'eau assainisst, gest° déchets et dépollution	15	2,2%
Enseignement	14	2,1%
Agriculture, sylviculture et pêche	8	1,2%
Activités immobilières	6	0,9%
Arts, spectacles et activités récréatives	5	0,7%
Activités financières et d'assurance	4	0,6%
Information et communication	4	0,6%
Administration publique	2	0,3%
Prod et distrib d'eau assainissmt, déchets et dépollution	2	0,3%
Industries extractives	1	0,1%
Total	672	100,0%

Source : ASP, traitement ESE

F - L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les ateliers et chantiers d'insertion signent des conventions avec l'Etat qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

Les personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles sont notamment :

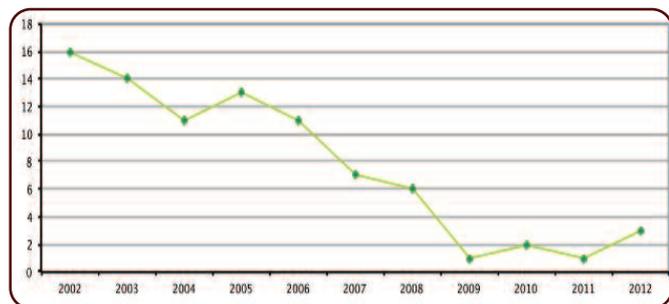
- les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté
- les bénéficiaires de minima sociaux (RSA..)

- les demandeurs d'emploi de longue durée ;
- les travailleurs reconnus handicapés.

Les associations intermédiaires (AI)

Le nombre d'AI est en recul depuis le début des années 2000 notamment parce qu'elles sont mises en concurrence direct avec les entreprises qui bénéficient des exonérations de charges sociales de la loi pour l'outremer (2003) mais aussi par la montée en charge des Organismes de Services à la Personne (OSP) qui sont principalement des associations en Guadeloupe. De 18 associations en 2000, le nombre d'AI est tombé à trois structures en 2012. Le nombre de salariés mis à disposition (postes conventionnés) est passé de 608 salariés en 2000 à 24 en 2012.

Chute du nombre d'Associations Intermédiaires (AI) depuis 2003



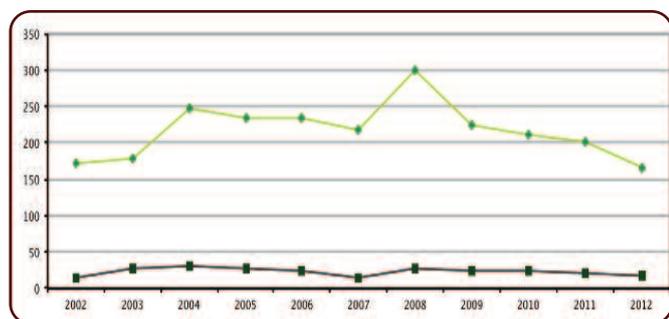
Source : Dieccte Guadeloupe, traitement ESE

Les entreprises d'insertion (EI)

Caractérisées par une diversité de statuts (association, société, SARL sous forme coopérative, etc.), les entreprises d'insertion produisent des biens et services en vue de leur commercialisation. Comme toute entreprise, elles exercent leur activité aux conditions du marché et leurs ressources proviennent essentiellement de leurs ventes.

Elles sont présentes dans de nombreux secteurs d'activité, en particulier ceux à forte intensité de main d'œuvre (environnement et espaces verts, nettoyage, recyclage, etc.).

Le nombre d'EI est en diminution depuis 2009 année le début de crise.



Source : Dieccte Guadeloupe, traitement ESE

Au plus haut en 2008, le nombre d'EI a reculé en moyenne de deux entreprises par an. Il est passé de 28 entreprises en 2008 à 19 en 2012 soit -32 % de baisse sur la période. Cette baisse s'observe à partir de 2009 (date de début de crises économique et sociale) et perdure alors que la situation économique s'est améliorée depuis lors. Quant au nombre de salariés conventionnés, il a aussi décru en passant de 299 postes à 167 sur la période 2008-2012.

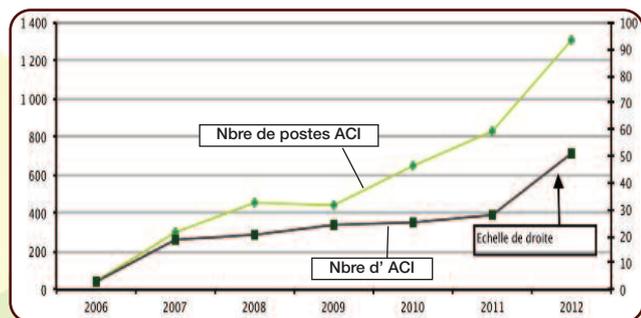
Le nombre de «postes aidés» s'est replié de 44 %.

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Organisés de manière ponctuelle (6 à 12 mois maximum) ou permanente, les ACI sont mis en œuvre le plus souvent par des associations. Ils peuvent également être portés par

des communes, des départements, des syndicats mixtes, des centres communaux d'action sociale (CCAS), etc. C'est la structure porteuse qui est conventionnée par l'État en tant qu'atelier et chantier d'insertion

Le nombre d'ACI progresse de façon continue



Source : Dieccte Guadeloupe, traitement ESE

Contrairement aux Associations Intermédiaires (AI) et Entreprises Intermédiaires (EI), les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) connaissent une progression dynamique. Depuis sa mise en œuvre en 2005, les ACI n'ont pas cessé de croître. Cet accroissement provient de l'engouement des associations à monter ce type de structure car les collectivités en sont très demandeurs. Au total, les crédits mis à disposition ont permis à 1 504 bénéficiaires de s'insérer au titre de l'IAE. Ces salariés se répartissent dans 19 entreprises d'insertion (167 postes) ; 51 chantiers d'insertion (1 307 postes) ; le reste dans les 2 entreprises de travail temporaire d'insertion (6 postes) et 3 associations intermédiaires conventionnées (24 postes).

	2002		2012	
	Nbre Ets	Salariés	Nbre Ets	Salariés
Associations Intermédiaires (AI)	16	580	3	24
Entreprises Intermédiaires (EI),	15	175	19	167
Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)			51	1307
Etablissements de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)			2	6
Total	31	755	75	1504

Source : Direccte Guadeloupe, traitement ESE

Les salariés en IAE

68% des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sont des chantiers d'insertion (ACI). Pour les salariés, 87 % des embauchés et accompagnés sont localisés dans les ACI.

Les bénéficiaires du RSA sont majoritaires dans les SIAE. Les collectivités locales sont pour la plupart les maîtres d'ouvrage des projets de chantier d'insertion, d'où leur forte im-

plication financière en terme d'accompagnement et d'investissement. La demande de prestations émanant des collectivités est forte. Cet engouement des associations pour les ACI découle d'une main d'œuvre bon marché disponible (possibilité d'embaucher sous contrat aidé les salariés) et des financements importants des communes via des subventions car le besoin exprimé par les collectivités est forte.

III • Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand

A - Le Contrat Unique d'Insertion -

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Le CUI-CAE constitue la déclinaison, pour le secteur non-marchand, du «contrat unique d'insertion» (CUI).⁽¹⁰⁾

Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel. Il peut, afin de développer l'expérience et les compétences du salarié, prévoir, par avenant, une période d'immersion auprès d'un autre employeur.

La durée hebdomadaire de travail ne peut être inférieure à 20 heures. C'est un contrat de travail de droit privé soit à

durée déterminée (CDD) de 6 mois minimum soit à durée indéterminée (CDI). La convention individuelle ouvrant droit au bénéfice du CUI-CAE ne peut excéder le terme du contrat de travail et dans la limite d'une durée totale de 24 mois ou de 5 ans (60 mois) pour les salariés âgés de 50 ans et plus bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'ATA ou de l'AAH, ainsi que pour les personnes reconnues travailleurs handicapés.

La personne embauchée dans le cadre d'un CUI-CAE bénéficie d'actions de formation et de validation des acquis de l'expérience dont les modalités sont fixées dans la convention liant l'employeur et l'Etat représenté par Pôle emploi.

Les bénéficiaires du CUI-CAE* du 2011 à 2012

Année	Nombre de contrats conclus	Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des bénéficiaires d'au moins un minima	Part des allocataires du RMI/RSA	Part des inscrits à Pôle emploi	Travailleurs handicapés
2006	1 954	71%	20%	21%	16%	92%	1%
2007	3 692	61%	24%	24%	18%	91%	1%
2008	4 258	69%	20%	23%	17%	93%	1%
2009	4 195	68%	20%	22%	17%	95%	1%
2010	4 166	64%	22%	24%	17%	96%	1%
2011	4 067	62%	19%	21%	17%	95%	1%
2012	4 908	63%	21%	35%	27%	90%	1%

Source : ASP Dares, traitement ESE

*Remarque : Jusqu'en 2010 le contrat s'appelait le CAE et depuis 2011, il se nomme CUI-CAE ou CUI non marchand.

En 2011, le CUI-CAE ou CUI non marchand se substitue aux contrats Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi (CAE), Contrat d'Avenir (CAV) et Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA). Le nombre de contrats CUI-CAE enregistrés progresse fortement en 2012 soit une augmentation de 20,7 % sur un an. Cette croissance profite davantage aux femmes, aux jeunes, aux seniors mais aussi aux bénéficiaires des minima sociaux, publics identifiés comme prioritaires.

Le recrutement des bénéficiaires se fait principalement par

les associations. Une surreprésentation du tissu associatif dans le secteur non marchand qui perdure depuis les années 2000 (période où les collectivités territoriales se sont désengagées à cause de la vague de titularisation des agents de catégorie C demandée par les syndicats).

Toutefois, en 2012, la part des associations dans les structures d'accueil s'est réduite fortement passant de 71 % en 2011 à 63 % au profit des établissements publics dont la proportion augmente 7 points sur un an.

⁽¹⁰⁾ Remarque : Ce contrat n'a rien à voir avec le contrat CUI-CAE Dom (secteur marchand)

Les associations : premières employeuses de contrats aidés dans le non marchand

Structures d'accueil	Poids
Commune	9%
Association	63%
Ets public d'enseignement	25%
Autres Ets publics	3%
TOTAL	100%

Source : ASP, Dares, traitement ESE

Avec un peu plus de 4 900 contrats en CUI-CAE dans l'année, les nouveaux contrats pèsent 54 % de l'ensemble des contrats CUI non marchands. C'est beaucoup moins qu'en 2011 (87 %) année de démarrage du dispositif. Les renouvellements concernent des contrats de 6 mois ou plus renouvelés dans la même année.

La durée moyenne des contrats ne dépasse pas les 6 mois. En revanche, 46% des contrats sont renouvelés (une fois pour 34% des contrats, deux fois pour 11 % des contrats et trois fois pour 1 % des contrats).

Les femmes demeurent les principaux bénéficiaires quelque soit la tranche d'âge. Cette surreprésentation s'observe davantage dans la tranche 30 à 49 ans où plus des deux tiers des contrats sont des femmes.

Le CUI-CAE s'adresse en priorité aux demandeurs d'emploi de plus de six mois. Et pourtant, 7,0 % des bénéficiaires ont une ancienneté d'inscription au chômage inférieure à six mois et 10,0 % ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Ce contrat concerne davantage les seniors que l'ancien CAE du Plan de Cohésion Social (PCS) (12,4 % des contrats contre 9 %) et toujours peu les personnes handicapées (1,2 % des contrats). Le public handicapé est en général plus éloigné de l'emploi que les autres publics car il cumule les difficultés, bas niveaux de formation, durée d'inscription au chômage plus important. Le poste d'employé est le plus souvent recherché ; un positionnement qui met les handicapés en concurrence frontale avec la masse des demandeurs d'emploi en Guadeloupe (huit demandes sur dix sur des postes d'employés)

Les métiers exercés au sein des structures d'accueil sont fortement sexués. Les femmes travaillent dans les métiers dits féminisés. Elles occupent majoritairement des postes dans l'animation de loisirs auprès des enfants mais aussi dans le secrétariat, l'éducation et surveillance au sein des établissements et le ménage (domestique et entreprise).

Les hommes travaillent davantage dans les espaces verts, la maintenance et les métiers du BTP

Les métiers les plus recrutés en CUI non marchand

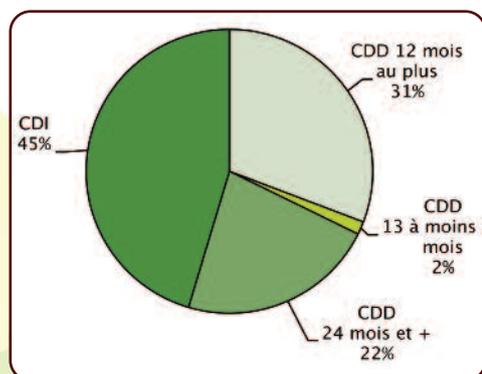
Liste des métiers dans les CUI-CAE en 2012	Poids
Entretien des espaces verts	17,2%
Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents	12,6%
Secrétariat	8,5%
Éducation & surveillance au sein d'éts d'enseignement	7,8%
Maintenance des bâtiments et des locaux	7,7%
Nettoyage de locaux	5,2%
Services domestiques	4,1%
Assistance auprès d'enfants	4,0%
Opérations administratives	2,6%
Réalisation et restauration de façades	2,2%
Personnel polyvalent en restauration	1,8%
Animation d'activités culturelles ou ludiques	1,8%
Les douze métiers les plus recrutés	75,5%
Total des 146 métiers répertoriés	100,0%

Source : ASP, Dares, traitement ESE

Le niveau de formation des bénéficiaires s'est relevé en 2012. En comparaison à l'an passé, il y a moins de non-

diplômés (22 % des niveaux Vbis et VI contre 24 %), et plus de diplômés (38% de Bac ou plus contre 35% un an plus tôt).

Niveau de formation des bénéficiaires en CUI-CAE en 2012



Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement ESE

Le contrat CUI-CAE a été mis en œuvre en faveur des personnes cumulant les difficultés d'accès à l'emploi (longue ancienneté d'inscription à Pôle emploi, faible niveau de formation, bénéficiaires du RSA, TH, etc.). Or, un certain nombre de bénéficiaires ne sont pas considérés comme publics prioritaires. Il s'agit des non inscrits à Pôle emploi et ceux dont l'ancienneté d'inscription est inférieure à 6 mois. Leur nombre représente 17,0 %. Par ailleurs, la proportion des hauts niveaux (Bac et plus) est de 38,0 %. Alors que dans la demande d'emploi, la part de cette catégorie représente 31,0 % de la DEFM. Les niveaux Bac+2 sont également surreprésentés par rapport à demande d'emploi (14,0 % contre 12,0 % dans la DEFM)

Pour pouvoir recruter des salariés dans le cadre d'un CUI-CAE, les employeurs concernés doivent avoir conclu une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat.

La convention doit prévoir les actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation du projet professionnel de l'intéressé. Pour 99 % des contrats, un programme de formation est prévu (62 % en interne et 36 % en externe). Il s'agit principalement de l'acquisition de nouvelle compétence (55 % des cas).

Les autres formations telles que les formations pour adaptation au poste représentent 18,0 % des contrats, les formations qualifiantes 15 % des CUI et les formations de remise à niveau et actions de préqualification seulement 2,0 % des contrats (un bénéficiaire peut cumuler plusieurs actions de formation).

En 2011, les formations pour l'adaptation au poste (53 % des

cas) était la première action de formation suivie de l'acquisition des nouvelles compétences (43 %).

Quant aux mesures d'accompagnement qui sont censées être obligatoires, elles sont faibles aussi bien pour l'accompagnement au projet professionnel et appui à sa réalisation (35 %), l'aide à la prise de poste (31 %) que l'aide à la recherche d'emploi (20 %) et à la remobilisation vers l'emploi (15 %). L'accompagnement social ne dépasse pas les 25 % des contrats enregistrés.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) demeure faible (4 % des contrats contre 6 % en 2011).

A noter que seulement 2 % des contrats ont été interrompus avant leur terme (20 % en 2011). Ce taux était de 5 % en 2010.

Les contrats enregistrés selon la résidence des bénéficiaires et de l'entreprise

Communes	Salariés	Employeurs	Communes	Salariés	Employeurs
ABYMES(LES)	12,0%	19,3%	PETIT-CANAL	2,6%	3,4%
MORNE-A-L'EAU	6,9%	7,0%	POINTE-NOIRE	2,6%	1,6%
MOULE(LE)	5,3%	3,0%	PORT-LOUIS	2,0%	1,7%
SAINTE-ROSE	4,7%	5,0%	GOYAVE	1,8%	0,7%
VIEUX-HABITANTS	4,7%	8,5%	BAILLIF	1,7%	3,2%
BAIE-MAHAULT	4,5%	7,7%	GRAND-BOURG	1,6%	1,7%
SAINTE-ANNE	4,4%	5,3%	ANSE-BERTRAND	0,8%	0,2%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	4,3%	1,0%	DESHAIES	0,8%	0,2%
LAMENTIN	4,3%	3,9%	SAINT-LOUIS	0,6%	0,5%
BASSE-TERRE	4,2%	3,7%	CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	0,6%	0,1%
TROIS-RIVIERES	4,1%	2,1%	DESIRADE(LA)	0,5%	0,0%
GOSIER(LE)	3,9%	2,0%	TERRE-DE-BAS	0,5%	0,3%
PETIT-BOURG	3,5%	2,4%	VIEUX-FORT	0,5%	0,1%
POINTE-A-PITRE	3,1%	5,0%	TERRE-DE-HAUT	0,1%	0,1%
BOUILLANTE	3,0%	1,7%	Communes hors du Dépt		0,1%
SAINT-CLAUDE	2,9%	4,8%	SAINT-BARTHELEMY	0,0%	0,3%
GOURBEYRE	2,8%	0,7%	SAINT-MARTIN	2,0%	1,7%
SAINT-FRANCOIS	2,8%	1,1%	TOTAL	100,0%	100,0%

Source : ASP, Dares, traitement ESE

La commune des Abymes demeure celle qui enregistre le plus grand nombre de contrats CUI-CAE. Ce sont les communes résidentielles limitrophes de l'agglomération pointoise où les contrats signés sont les plus nombreux. Elles sont un peu mieux dotées en bénéficiaires en comparaison avec leur poids dans la population guadeloupéenne. En revanche, certaines communes ont proportionnellement moins de contrats enregistrés. Il s'agit de communes excentrées, éloignées de l'agglomération pointoise mais aussi des communes des Îles du Sud

(communes insulaires).

A contrario, les bénéficiaires ne travaillent pas tous pour la plupart dans leur commune de résidence. La commune de Vieux-habitants accueille 8,5 % des bénéficiaires. Elle fait mieux que la commune de Baie-Mahault. Par ailleurs, les communes de Capesterre Belle-Eau, Le Moule, Trois-Rivières et le Gosier ont peu de structures d'accueil au regard du nombre de bénéficiaires résidents dans ces communes.

Le Marché du Travail et les Politiques de l'Emploi

BILAN 2012

Guadeloupe et Îles du Nord

DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE GUADELOUPE

DIRECTION

Rue des Archives, Birdary - 97113 Gourbeyre
Téléphone :: 05 90 80 50 50 - Télécopie : 05 90 80 50 00

BUREAU DE JARRY

Immeuble Raphaël, Zac Houelbourg sud, Lot n° 13
Z.I de Jarry - 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05 90 83 10 34 - Télécopie : 05 90 83 70 75

BUREAU DE SAINT-MARTIN :

20, rue de Galibay, 97150 Marigot - Saint-Martin
Téléphone : 05 90 29 02 25 - Télécopie : 05 90 29 18 73

BUREAU DE BASSE-TERRE

30, chemin des Bougainvilliers-Guillard - 97100 Basse-Terre
Téléphone : 05 90 99 35 99 - Télécopie : 05 90 81 60 05

BUREAU DES ABYMES - DOTHÉMARE

Immeuble C2E - Rue de l'abreuvoir
Dothémare - 97139 Les Abymes
Téléphone : 05 90 21 38 21- Télécopie : 05 90 90 28 95

RÉDACTION

Directeur de publication : Urbain Arconte
Service ESE (Etudes, Statistiques et Evaluation)
Courriel : dd-971.statistiques@dieccte.gouv.fr

Conception et Impression : Pixel Imprimerie
Dépôt légal : octobre 2013

